



RAPPORT | 2019

ÉTAT DES LIEUX

**Le marché de l'emploi
en Région bruxelloise**

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES.....	6
1.1 Évolution démographique	6
1.2 Taux de remplacement des actifs	8
EMPLOI ET DÉMOGRAPHIE DES ENTREPRISES	9
2.1 Emploi intérieur.....	9
2.1.1 Comment se caractérise l'emploi intérieur ?	10
2.2 Emploi salarié.....	12
2.2.1 Comment évolue l'emploi salarié à Bruxelles ?	12
2.2.2 Comment se décline l'emploi salarié à l'échelle communale ?	19
2.3 Emploi indépendant.....	20
2.4 Démographie des entreprises.....	24
2.5 Création et destruction d'emplois	26
QUALITÉ	28
3.1 Travail à temps partiel	28
3.2 Travail temporaire.....	32
3.3 Les autres formes de flexibilisation du marché de l'emploi	36
MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE.....	37
4.1 Les mouvements de navette	37
4.2 Quel est le profil des navetteurs ?	37
4.3 Comment évolue la navette de travail de et vers Bruxelles ?	38
4.4 La zone métropolitaine	39

INDICATEURS DE PARTICIPATION AU MARCHÉ DE L'EMPLOI	40
5.1 Population active et taux d'activité	41
5.2 Population active occupée et taux d'emploi	42
5.2.1 Taux d'emploi	42
5.3 Population active inoccupée et taux de chômage	44
5.3.1 Taux de chômage.....	45
5.3.2 Taux de chômage par ville	47
5.3.3 Taux des NEET	49
5.3.4 Taux de chômage par commune.....	50
5.3.5 Taux de chômage par origine.....	51
5.4 Halo et sous-emploi	53
5.5 Caractéristiques des demandeurs d'emploi inoccupés	55
5.5.1 Évolution du nombre global de demandeurs d'emploi	55
5.5.2 Quel est le profil des demandeurs d'emploi bruxellois ?.....	56
5.6 Partie dynamique : Réserve de main-d'oeuvre et taux de sortie vers l'emploi	62
5.6.1 Quels mouvements de flux caractérisent les chômeurs sur le marché du travail ?.....	62
5.6.2 Quel est le taux de sortie vers l'emploi des demandeurs d'emploi ?	64
CONCLUSION	67
ANNEXE	70
QUI SOMMES-NOUS ?	72

AVANT-PROPOS

Dans la continuité des éditions précédentes, l'état des lieux annuel du marché de l'emploi en Région bruxelloise répond à une volonté, mais aussi à un réel besoin, de disposer d'un outil d'analyse de la structure et des évolutions récentes de l'emploi et du chômage à Bruxelles. Destinée à un public diversifié, cette publication vise à présenter les principales données qui caractérisent les questions d'emploi et de chômage au niveau régional.

Depuis la régionalisation de nouvelles compétences vers les services publics régionaux de l'emploi, Bruxelles dispose de nouveaux leviers importants pour mener ses propres politiques d'emploi. S'il peut s'agir là d'une réelle opportunité pour les Bruxellois, nombreux sont encore les défis qui attendent la Région pour le développement de l'emploi et la résorption du chômage. La situation reste préoccupante pour les chômeurs de très longue durée (2 ans et plus), tout particulièrement les chômeurs de 5 ans et plus dont le nombre continue à progresser.

Les statistiques présentées et commentées dans cet état des lieux sont calculées par view.brussels, l'Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation, sur la base de sources multiples. La production statistique repose sur les dernières données disponibles avec, selon les sources, 2017 ou 2018 comme période de référence, complétées de séries évolutives.

Les premiers chapitres, axés sur la population et l'emploi, traitent de l'évolution démographique et des données actualisées sur l'emploi intérieur, salarié et indépendant (caractéristiques sociodémographiques des actifs en emploi, évolution des effectifs, etc.) et sur le dynamisme entrepreneurial de la Région (démographie des entreprises, créations et suppressions d'entreprises).

Un troisième chapitre est consacré à la qualité des emplois des Bruxellois (type de contrats, temps plein – temps partiel, volontaire – involontaire, etc.).

Ensuite, le quatrième chapitre fait état des perspectives d'emploi relativement favorables à Bruxelles et sa périphérie ainsi que des tendances en matière de mobilité des travailleurs entre les différentes régions du pays.

Le dernier chapitre invite à questionner l'offre de travail bruxelloise au moyen des indicateurs de participation au marché de l'emploi tels que les taux d'activité, d'emploi et de chômage, mais aussi à examiner les caractéristiques des demandeurs d'emploi inoccupés. Cette édition se clôture sur une partie dédiée aux statistiques dynamiques, avec un état des lieux de la réserve de main-d'œuvre sous l'angle des flux ainsi qu'une analyse longitudinale des taux de sortie vers l'emploi des demandeurs d'emploi.



Grégor Chapelle
Directeur général



Caroline Mancel
Directrice générale adjointe

INTRODUCTION

Le contexte économique européen et belge

La croissance économique et le taux de création d'emplois ont augmenté dans la zone euro. Parallèlement, le chômage diminue.

Les indicateurs du marché du travail continuent de s'améliorer dans bon nombre de pays. En 2018, la croissance économique mondiale s'est établie à 3%, ce qui représente une progression par rapport au taux enregistré en 2016 (2,4%).

Quant à la zone euro, elle a vu son dynamisme se poursuivre en 2018, mais à un niveau inférieur à celui de 2017. La croissance a été estimée à 1,9%, contre 2,5% en 2017. Ce ralentissement par rapport à 2017, qui était une année particulièrement positive, est à imputer notamment à l'essoufflement de la hausse des importations accompagné d'une croissance moins

rapide des exportations. Parallèlement à la croissance économique, le taux de création d'emplois a également augmenté dans l'Union européenne (soit +1,4%), et le chômage poursuit sa baisse et s'établit à 7%.

En Belgique, l'activité économique connaît une période de ralentissement (1,4% contre 1,7% en 2017) au même titre que celle observée dans la zone euro. En 2018, ce sont les services marchands qui ont apporté la plus grande contribution à la croissance du PIB, et plus précisément la branche "services aux entreprises". En ce qui concerne la contribution des services non marchands, elle est restée positive grâce surtout à la branche « administration publique, défense et enseignement ». À l'instar des années précédentes, l'emploi intérieur belge a crû en 2018 de +1,2% (soit l'équivalent de 59.000 unités). Quant au chômage, il poursuit sa baisse observée depuis 2014 et le taux se situe, en 2018, à 6%.

L'activité économique bruxelloise, source de dynamisme et de polarisation

La Région bruxelloise a également connu une année 2018 favorable puisqu'on observe une population active occupée en augmentation ainsi qu'une diminution du chômage, à l'exception des chercheurs d'emploi âgés. Ces derniers poursuivent leur enlèvement dans le chômage. Bruxelles affiche une croissance économique positive qui reste tirée par les services aux entreprises. Actiris a également vu une

croissance du nombre de ses offres d'emploi reçues. Néanmoins, les bonnes performances économiques de la Région bruxelloise, dopées par la forte présence de navetteurs qui y travaillent mais n'y résident pas, ne reflètent pas nécessairement la situation sociale de la population bruxelloise.

En effet, la création de richesse se poursuit, alors qu'en même temps les fortes disparités

socio-économiques, la précarité et l'exclusion, persistent. Les exigences en matière de qualification de la main-d'œuvre connaissent une hausse croissante à Bruxelles. En outre, la Région bruxelloise souffre d'une double dualisation socio-spatiale : en son sein-même, entre les différents quartiers de la capitale, et entre

Bruxelles et sa périphérie. À la fracture sociale et territoriale s'ajoute une dimension proprement ethnique. Les personnes d'origine non européenne se retrouvent plus souvent confinées au territoire du croissant pauvre, et dans le même temps elles sont davantage exposées au risque de vulnérabilité sociale.

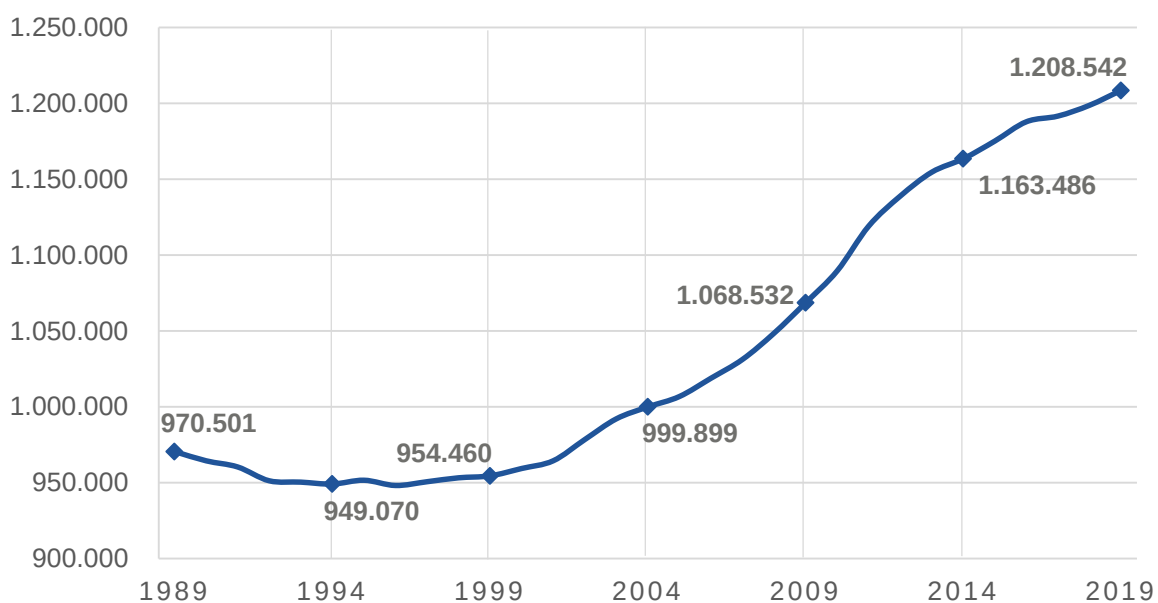
PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES

1.1 Évolution démographique

Au cours de l'année 2018, la Région bruxelloise a gagné 9.816 habitants, ce qui porte sa population à 1.208.542 habitants au 1^{er} janvier 2019, soit une croissance de 0,8%. Tout comme l'année passée, le taux annuel de croissance est proche de celui de la Flandre (+0,6%), mais reste supérieur à celui de la Wallonie (+0,3%). Bien que plus importante qu'en 2018 et 2017, cette croissance est relativement faible en comparaison de celles ayant eu lieu au cours des années précédentes.

1.208.542
habitants à
Bruxelles

Figure 1 : Évolution annuelle de la population en Région bruxelloise (1989-2019, en nombre)

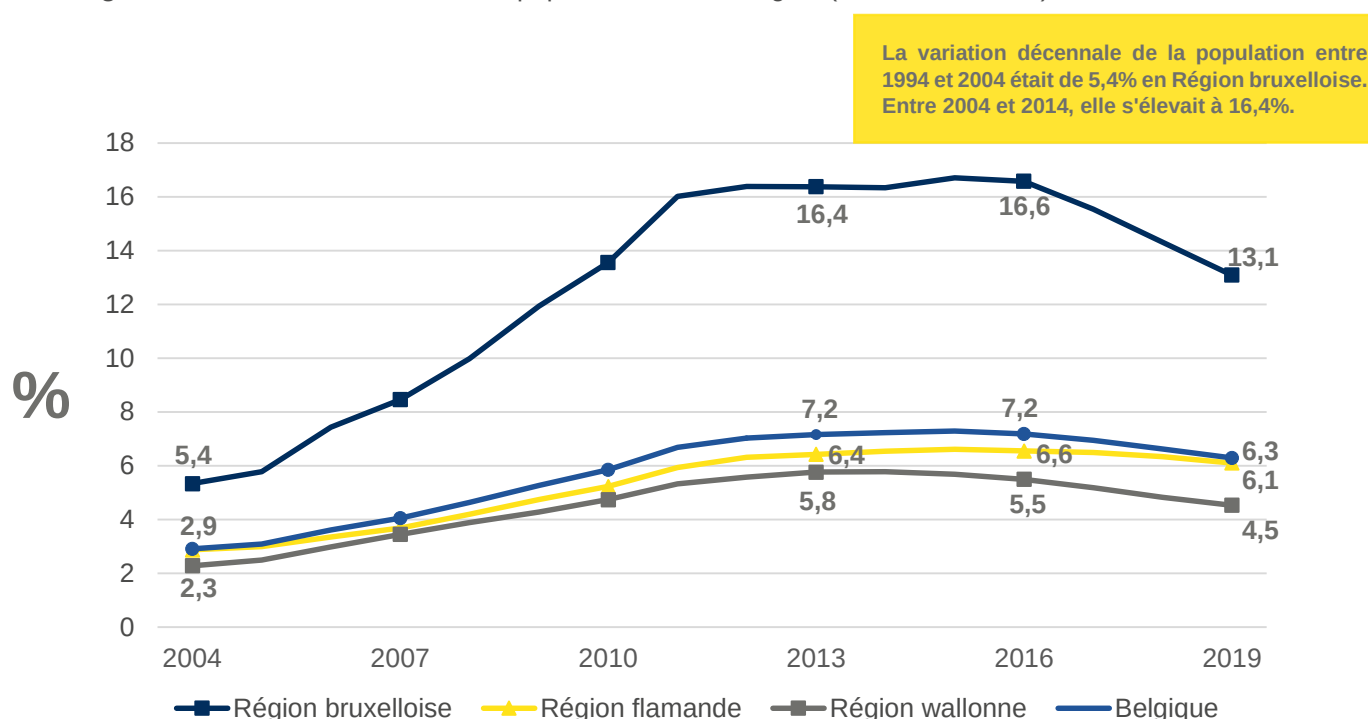


Source : SPF Économie – DGSIE, calculs view.brussels

La croissance démographique dans la région est particulièrement soutenue depuis les années 2000. Si l'on regarde l'évolution décennale sur la période allant de 1994 à 2019, celle-ci varie fortement à Bruxelles. L'ampleur de la variation se situe aux alentours des 5% entre 1994 et 2004 et dépasse les 16% si l'on considère les écarts entre le début des années 2000 et la décennie suivante (2011). Néanmoins, depuis

trois ans, la croissance connaît un certain ralentissement, bien qu'elle se maintienne à des niveaux nettement supérieurs à ceux des deux autres régions. Sachant que la population influence directement sur les mécanismes d'emploi et de chômage, il est intéressant de souligner ce phénomène bruxellois avant de s'attarder sur l'emploi et le chômage, au niveau régional.

Figure 2 : Évolution décennale de la population selon la région (2004-2019, en %)



Source : SPF Économie - DGSIE, calculs view.brussels

L'évolution de la population résulte de l'effet conjugué des mouvements naturels (naissances et décès) et des mouvements migratoires (entrées et sorties résidentielles). L'augmentation de la population bruxelloise s'explique par des soldes naturel et migratoire

international très élevés qui compensent largement un solde migratoire interne nettement négatif, ce dernier témoignant de la forte propension des Bruxellois à quitter leur Région pour s'établir dans les deux provinces du Brabant.

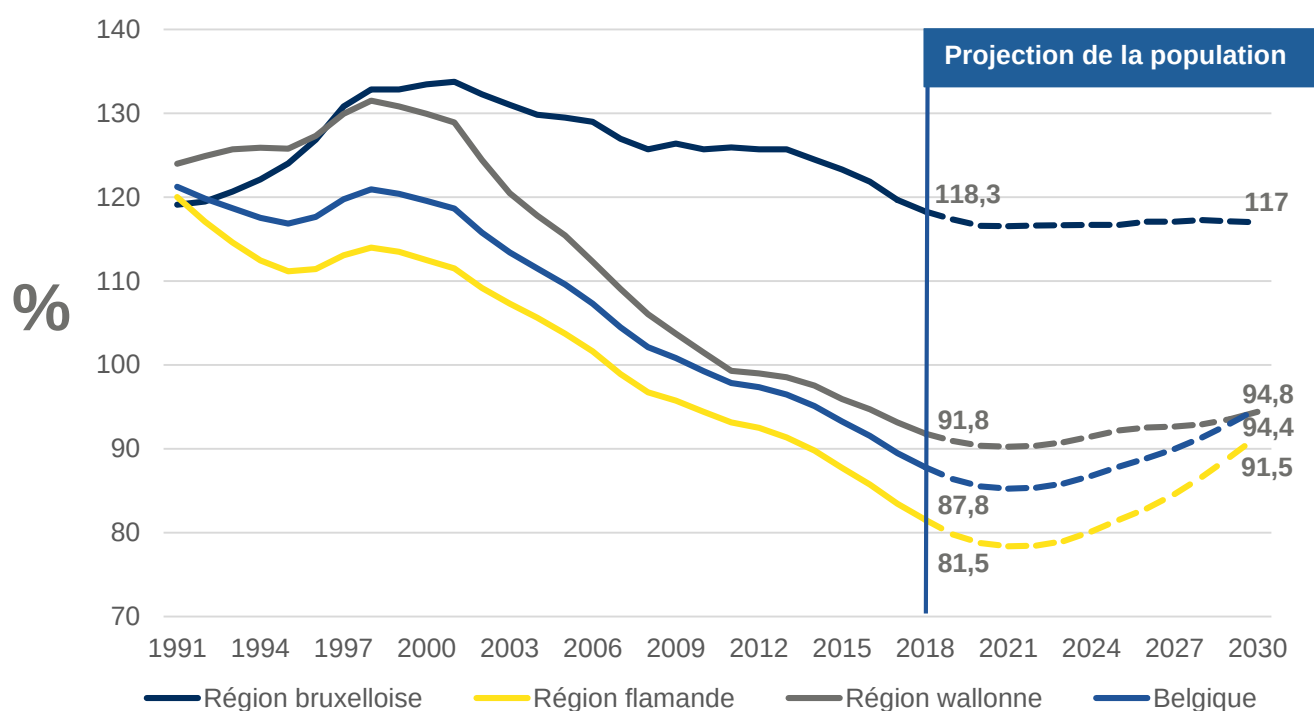
1.2 Taux de remplacement des actifs

Le taux de remplacement des actifs correspond au rapport entre le nombre de jeunes âgés entre 15 et 24 ans susceptibles d'intégrer le marché de l'emploi et le nombre de personnes de 55 à 64 ans qui vont le quitter.

Dans le graphique suivant, lorsque le ratio est supérieur à 100, cela signifie que davantage de jeunes accèderont au marché de l'emploi qu'il n'y aura de personnes âgées de plus de 55 ans qui en sortiront. Si dans les années 1990 le remplacement était suffisant, ce n'est plus le cas aujourd'hui. À cette époque, la situation était comparable dans les trois régions où le ratio oscillait entre 110 et 130. Le taux de

remplacement des actifs à Bruxelles diminue relativement moins, et selon les perspectives restera assez stable (environ 120). Par contre, en Flandre, ce ratio est passé depuis 2007 en-dessous de la barre des 100 et atteindra son taux le plus bas de 78,3 en 2021; en Wallonie, il est passé en-dessous des 100 depuis 2011 et atteindra un taux plancher de 90,2 en 2021 également.

Figure 3 : Taux de remplacement des actifs jusqu'en 2030 (15-24 ans / 55-64 ans, en %)



Sources : 1991-2018 : observations SPF Économie – DGSIE ; 2019-2030 : perspectives Bureau fédéral du Plan et SPF Économie – DGSIE, calculs view.brussels

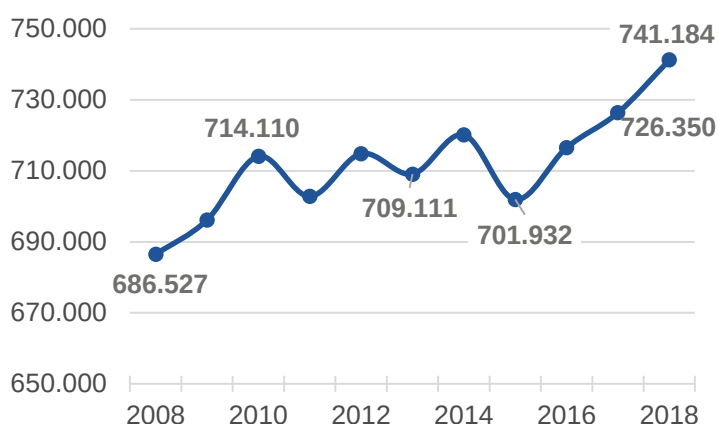
EMPLOI ET DÉMOGRAPHIE DES ENTREPRISES

2.1 Emploi intérieur

En 2018, l'emploi intérieur bruxellois¹ (à savoir le nombre d'emplois occupés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, par des travailleurs y ayant leur résidence ou non) s'élève à plus de 741.000 emplois, soit 16% de l'emploi intérieur belge, alors qu'un peu plus de 10% de la population du pays habite la Région.

16%
emploi intérieur
belge

Figure 4 : Évolution de l'emploi intérieur en Région bruxelloise (2008-2018, en nombre)



Source : SPF Économie – DGSIE (EFT)², calculs view.brussels

Au cours de la dernière décennie, on observe à Bruxelles une hausse continue de l'emploi intérieur entre 2008 et 2010 (de 686.000 à 714.000 postes de travail) ; ensuite une évolution en dents de scie jusqu'en 2015. Depuis l'emploi n'a cessé de progresser. Entre 2017 et 2018, l'emploi a progressé de +2,0%. Cette hausse est similaire en Région wallonne (+1,7%), et un peu plus élevée en Flandre (+3,0%).

¹ Les données sur l'emploi proviennent de sources statistiques administratives (ONSS pour l'emploi salarié et INASTI pour l'emploi indépendant) ou de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT). Ces sources permettent d'analyser l'emploi selon diverses variables pertinentes (sexe, commune de résidence ou de travail, niveau de qualification, branche d'activité...), contrairement à d'autres sources disponibles qui traitent de l'emploi (telles que la BNB – Comptes régionaux ou HERMREG). Nous nous basons sur les dernières données disponibles.

² On note en 2017 une rupture de série qui touche l'ensemble des résultats de l'EFT. Celle-ci résulte de la profonde réforme de la manière dont l'Enquête sur les Forces de Travail est réalisée en Belgique. À partir de 2017, un panel rotatif et différentes méthodes de collecte des données sont utilisés (premier entretien en face-à-face puis, trois enquêtes de suivi auxquelles les ménages répondent via web ou par téléphone). La méthode de pondération a également fortement été revue.

➡ *Emploi permanent versus emploi temporaire au sein de l'emploi intérieur bruxellois*

Entre 2013 et 2018, l'emploi intérieur a augmenté de 3,8% à Bruxelles. Dans le même temps, l'évolution des contrats temporaires a également crû de 29,9%. Or, sur les périodes précédentes, la part d'emploi temporaire n'avait pas évolué de façon aussi marquée. Selon un article de la Banque nationale de Belgique, « cette évolution coïncide avec la suppression

de la clause d'essai, entérinée lors de l'harmonisation des statuts d'ouvrier et d'employé, à la suite de laquelle de nombreux employeurs ont préféré offrir en premier lieu des contrats temporaires (contrats à durée déterminée/intérim), pour évaluer si les travailleurs correspondaient aux profils recherchés »³.

Figure 5 : Évolution des types de contrat pour l'emploi intérieur bruxellois (2013-2018)

	Hommes	Femmes	Total
Emploi permanent	0,9%	2,1%	1,5%
Emploi temporaire	36,9%	24,3%	29,9%
➡ TOTAL	3,4%	4,2%	3,8%

Source: SPF Économie - Statbel (EFT), calculs view.brussels

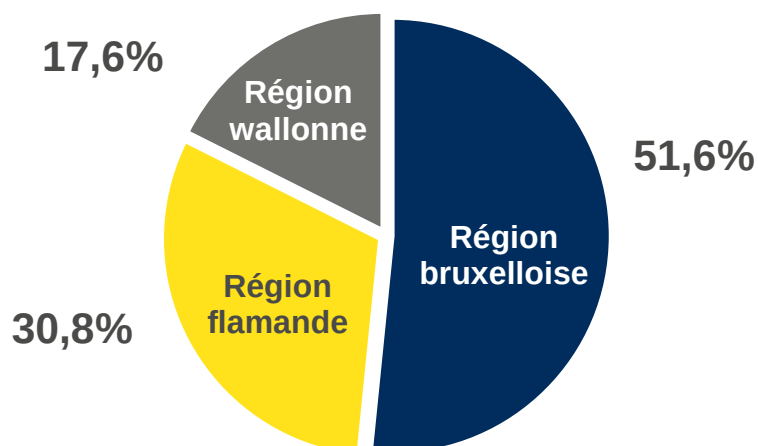
2.1.1 Comment se caractérise l'emploi intérieur ?

Depuis 2015, plus d'un emploi sur deux en Région bruxelloise est occupé par un Bruxellois. Si le bassin d'emploi bruxellois reste attractif pour bon nombre de navetteurs, la **navette entrante des actifs a fléchi de 1,9%** au cours des cinq

dernières années, **pour s'établir à 48,4%** en 2018. Les navetteurs, qui résident en Flandre ou en Wallonie et travaillent à Bruxelles, occupent ainsi 359.000 emplois sur les 741.000 disponibles en Région bruxelloise.

³ NAUTET, M., PITON, C., Analyse des formes d'emploi atypiques en Belgique, mai 2019 <https://www.nbb.be/fr/articles/analyse-des-formes-demploi-atypiques-en-belgique-0M>

Figure 6 : Répartition des travailleurs en Région bruxelloise selon la région de domicile (2018)

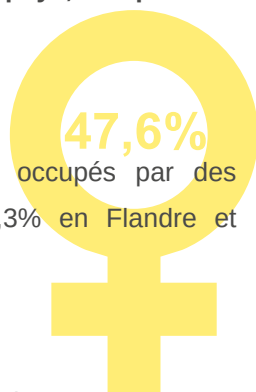


Source : SPF Économie – DGSIE (EFT), calculs view.brussels

Dans les trois régions du pays, la répartition de l'emploi présente le profil suivant :

➔ *Selon le sexe*

52,4% des emplois sont occupés par des hommes à Bruxelles, 53,3% en Flandre et 52,6% en Wallonie.



➔ *Selon la tranche d'âge*

La ventilation de l'emploi par tranche d'âge diffère essentiellement, selon la région, pour les jeunes de moins de 25 ans.

➔ *Selon le niveau de qualification*

60% de l'emploi intérieur bruxellois est occupé par des personnes ayant un diplôme d'études supérieures (450.000 emplois), alors que cette part est de seulement 43% dans les deux autres régions.

La proportion d'emplois à qualification supérieure plus importante en Région bruxelloise

s'explique en partie par le passage à une économie de services ou « tertiarisation » de son économie (plus de neuf emplois sur dix à Bruxelles, dont plus de la moitié dans les services marchands).

Tableau 1 : Caractéristiques de l'emploi intérieur selon la région (2018)

		Région bruxelloise	Région flamande	Région wallonne	Région bruxelloise	Région flamande	Région wallonne
		Nombre			%		
Sexe	Hommes	388.608	1.443.925	623.558	52,4	53,3	52,6
	Femmes	352.576	1.265.647	561.231	47,6	46,7	47,4
Niveau de qualification	Faible	89.641	393.930	197.655	12,1	14,5	16,7
	Moyen	200.727	1.133.136	477.690	27,1	41,8	40,3
	Élevé	450.817	1.182.506	509.445	60,8	43,6	43,0
Classe d'âge	< 25 ans	28.694	211.971	76.891	3,9	7,8	6,5
	25-29 ans	84.253	318.412	138.748	11,4	11,8	11,7
	30-39 ans	202.520	669.371	301.427	27,3	24,7	25,4
	40-49 ans	205.988	689.689	307.974	27,8	25,5	26,0
	≥ 50 ans	219.729	820.130	359.749	29,6	30,3	30,4
Secteur d'activité	Agriculture	799	32.184	13.586	0,1	1,2	1,1
	Industrie	65.094	658.624	245.739	8,8	24,3	20,7
	Services	675.291	2.018.763	925.465	91,1	74,5	78,1
➡ TOTAL		741.184	2.709.571	1.184.790	100,0	100,0	100,0

Source : SPF Économie – DGSIE (EFT), calculs view.brussels

2.2 Emploi salarié -0,1% 2012-2017

2.2.1 Comment évolue l'emploi salarié à Bruxelles ?

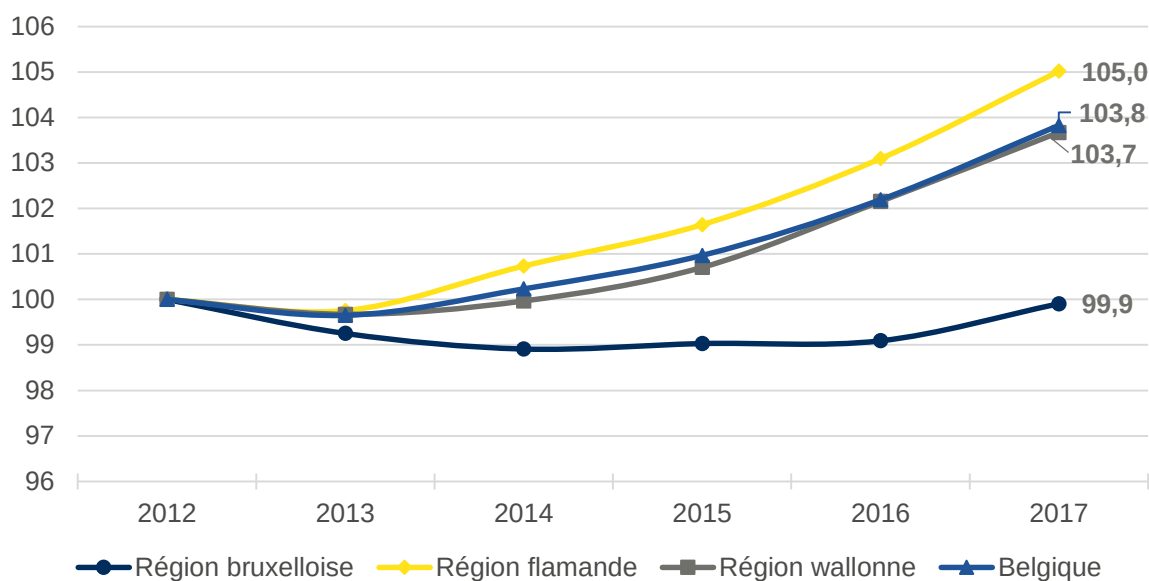
Comptant 741.184 postes de travail en 2017, l'emploi salarié a stagné à -0,1% en Région bruxelloise entre 2012 et 2017 (un recul de près de 600 postes de travail), alors qu'il a progressé

de 5,0% en Flandre et de 3,7% en Wallonie (respectivement une hausse de 110.000 et 37.000 postes). La reprise amorcée après-crise a été interrompue en 2012, puisqu'un recul de

l'emploi salarié est enregistré dans les trois régions. La tendance s'inverse en Flandre et en Wallonie dès 2013. Par contre, à Bruxelles, la contraction de l'emploi salarié se poursuit jusqu'en 2014 et stagne jusqu'en 2016. Si en

Flandre et en Wallonie, la reprise se précise en 2016, elle apparaît un an plus tard à Bruxelles (+0,8%, +1,9% en Flandre et +1,5% en Wallonie, en 2017, par rapport à 2016).

Figure 7 : Évolution de l'emploi salarié dans les trois régions (2012-2017, base 2012 = 100)



Source : ONSS (statistiques décentralisées), calculs view.brussels

➔ Selon les secteurs

L'emploi salarié baisse dans les secteurs de la finance, du commerce, de l'industrie, de l'administration publique et de la construction.

Entre 2012 et 2017, en Région bruxelloise, bien qu'il n'y ait pas de création nette d'emplois salariés sur l'ensemble (-600 postes sur la période), des mouvements contraires s'observent au sein des différents secteurs. Des créations d'emplois sont observées dans le secteur des services administratifs et de soutien (+6.900

postes), suivi du secteur de la santé et de l'action sociale (+5.600 postes).

En revanche, on relève la contribution négative du secteur de la finance, des banques et des assurances (-5.800 postes) sévèrement impacté par la crise financière, dont les effets continuent à se faire ressentir. Mais les évolutions en cours sont aussi le signe d'une tendance plus profonde de **digitalisation du milieu bancaire, des assurances et des services** en général, de nombreuses opérations jusqu'alors réalisées par des travailleurs étant désormais automatisées.

L'emploi salarié baisse également dans le commerce (-5.000 postes), et plus précisément dans le commerce de gros (-5195 postes), l'in-

dustrie (-4.500 postes), l'administration publique (-4.400 postes), ainsi qu'au sein de la construction (-2.400 postes).

Tableau 2 : Évolution du nombre d'emplois salariés selon le secteur d'activité en Région bruxelloise (2012-2017)

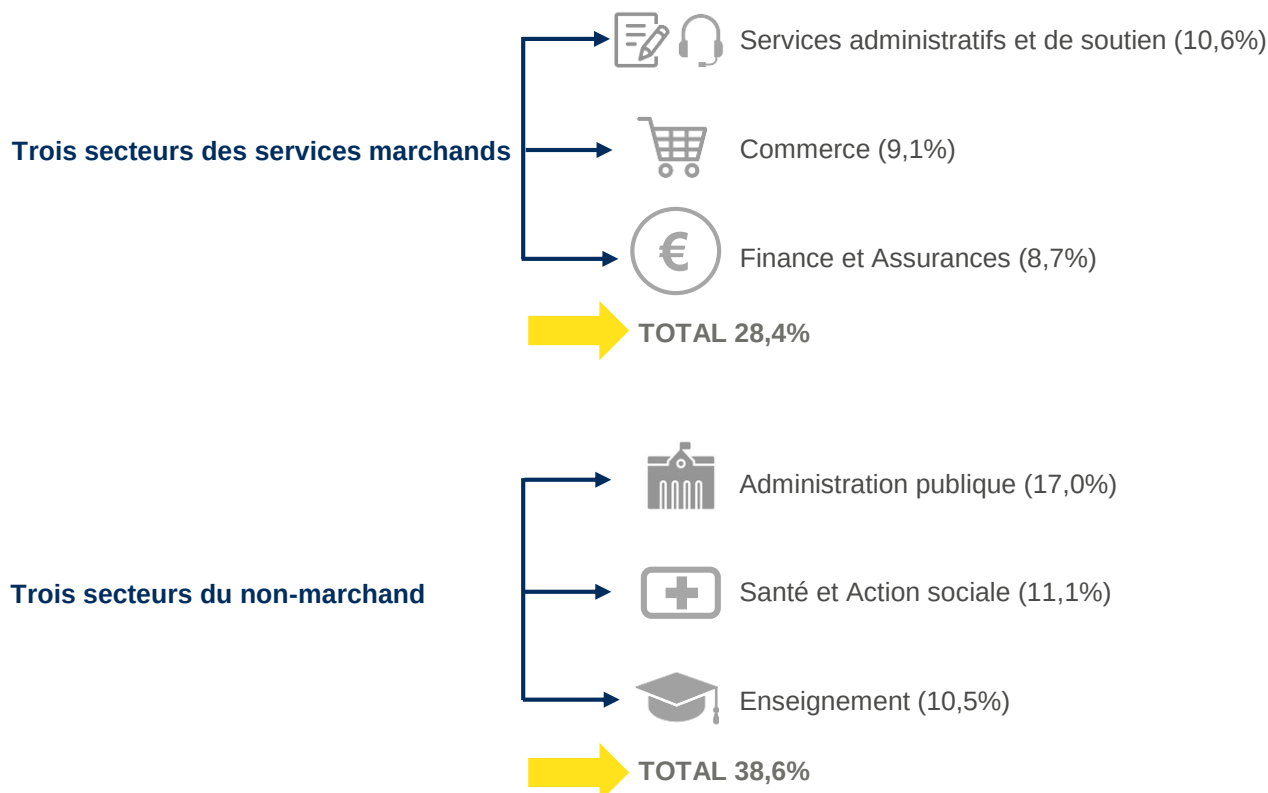
	2017		2012	Variation 2012-2017	
	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
Industries extractives et manufacturières	16.266	2,6	20.795	-4.529	-21,8
Énergie	7.414	1,2	8.406	-992	-11,8
Construction	14.001	2,2	16.405	-2.404	-14,7
Commerce	56.988	9,1	62.033	-5.045	-8,1
Transports et entreposage	29.317	4,7	27.930	1.387	5,0
Hébergement et restauration	27.032	4,3	26.307	725	2,8
Information et communication	32.003	5,1	31.621	382	1,2
Finance et assurances	54.621	8,7	60.468	-5.847	-9,7
Activités immobilières	5.886	0,9	5.643	243	4,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	38.505	6,2	36.216	2.289	6,3
Services administratifs et de soutien	66.062	10,6	59.102	6.960	11,8
Administration publique	106.246	17,0	110.665	-4.419	-4,0
Enseignement	65.688	10,5	62.328	3.360	5,4
Santé humaine et action sociale	69.231	11,1	63.616	5.615	8,8
Arts, spectacles et activités récréatives	9.619	1,5	8.845	774	8,8
Divers	27.035	4,3	26.123	912	3,5
 TOTAL	625.914	100	626.503	-589	-0,1

Source : ONSS (statistiques décentralisées), calculs view.brussels

En 2017, quelque 626.000 emplois salariés sont recensés en Région bruxelloise. Plus de

neuf emplois sur dix (94%, contre 81,3% en Belgique) le sont dans le secteur des services.

Six secteurs se distinguent en pourvoyant à eux seuls environ deux tiers de l'emploi salarié régional.

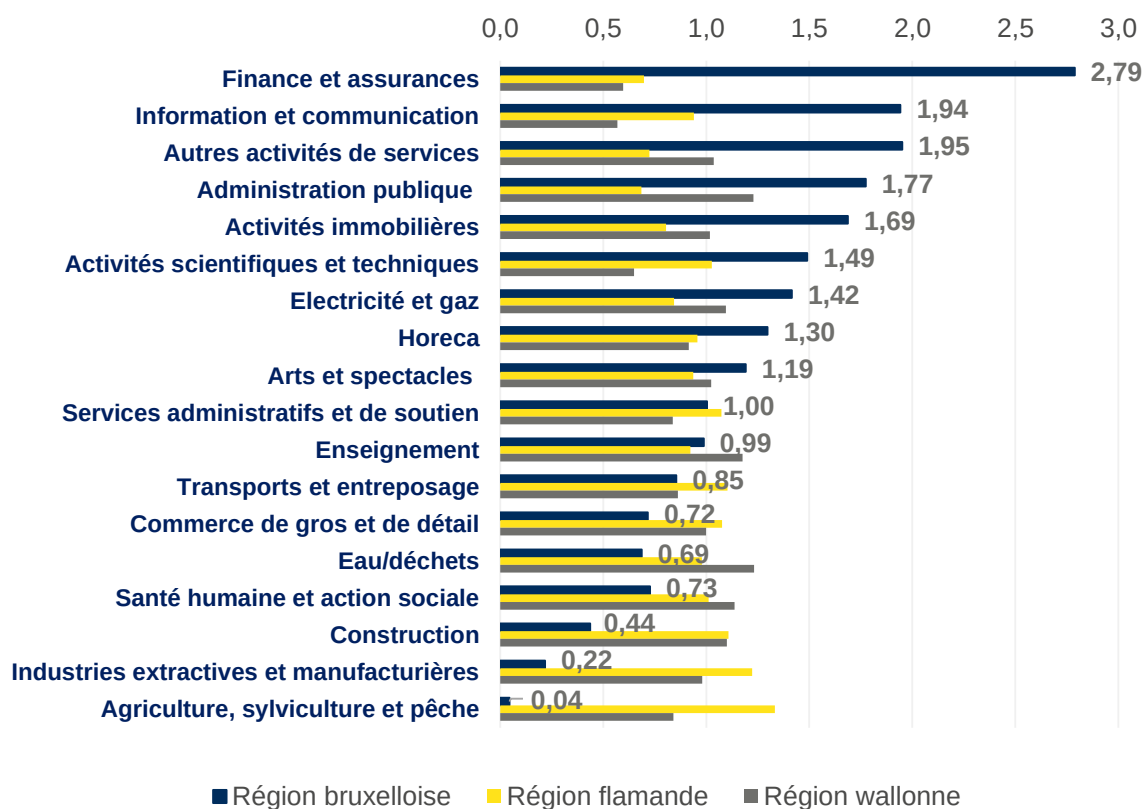


L'industrie y occupe, quant à elle, une place de moins en moins importante, voyant chaque année depuis longtemps son nombre d'emplois salariés diminuer, soit environ 16.000 emplois en 2017, ce qui équivaut à 2,6% du total. La figure suivante illustre la spécialisation sectorielle⁴ des trois régions pour l'année 2017. Elle indique, entre autres choses, la spécialisation de la Région bruxelloise dans les secteurs des services. En comparaison avec le reste du

pays, certains d'entre eux sont particulièrement concentrés en Région bruxelloise, en particulier la finance et les assurances (2,8), l'information et communication (1,9), l'administration publique (1,8) et les activités immobilières (1,7). Par ailleurs, mis à part l'Horeca (1,3), les secteurs générateurs d'emplois moins qualifiés (le transport, la logistique, la construction, etc.) sont relativement moins représentés sur le territoire.

⁴ Donnée par le rapport entre la part de tel ou tel secteur dans la région de référence et cette part pour la Belgique. Si l'indice de spécialisation vaut 1, la région ne se différencie aucunement de ce qui est observé pour l'ensemble du pays. Par contre, s'il est supérieur à 1, cela indique une spécialisation de la région. Inversement, un indice inférieur à 1 montre un développement sectoriel moindre. À noter que l'emploi dans les organismes extraterritoriaux qui sont implantés en Région bruxelloise (Commission européenne, OTAN, etc.) n'a pas été repris, car les postes de travail dans ces institutions ne relèvent pas des chiffres de l'ONSS (emploi salarié). Il va de soi que la concentration de tels postes sur le territoire bruxellois est également très élevée.

Figure 8 : Indice de spécialisation sectorielle en Région bruxelloise (2017)



Source : ONSS (statistiques décentralisées), calculs view.brussels

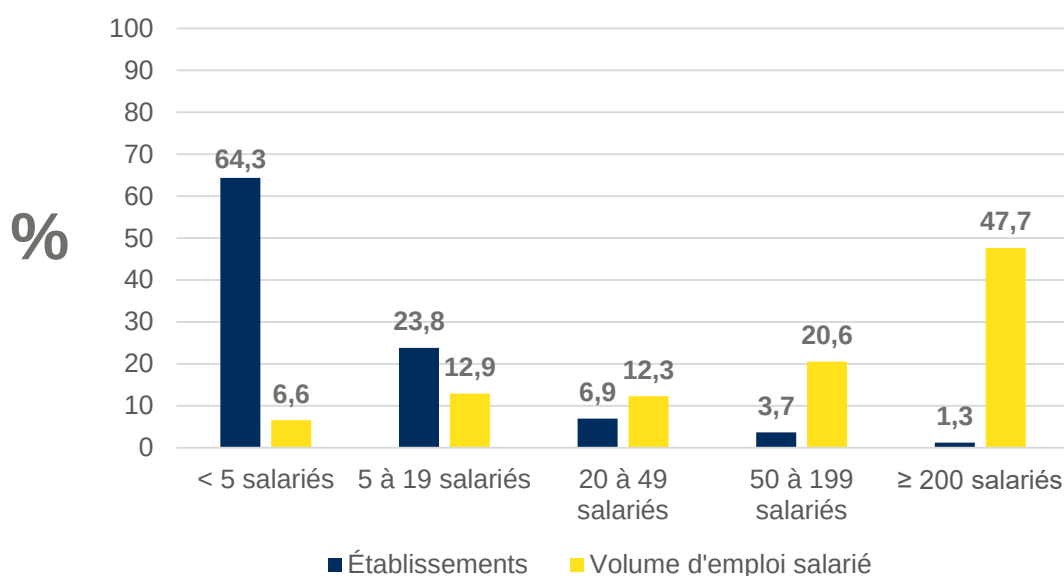
➔ Selon la taille

Au sein des entreprises de très grande taille, la part de l'emploi salarié est la plus conséquente (47,7%).

Alors que les très petites entreprises de moins de cinq salariés sont largement majoritaires (64,3%), elles ne concentrent qu'une part minime de l'emploi salarié régional (6,6%). C'est au sein des entreprises de très grande taille (200 salariés et plus) que la part de l'emploi salarié est la plus conséquente (47,7%). Cette proportion particulièrement importante au regard des deux autres régions (environ 30% en

Flandre et 25% en Wallonie) s'explique par la présence dans la capitale de nombreux sièges administratifs (nationaux, régionaux ou européens) et de grandes entreprises. Ces dernières ont toutefois vu leur volume d'emploi salarié diminuer entre 2012 et 2017 (-2,5%) au profit des petites entreprises (jusqu'à 20 travailleurs ; +5,7%). L'emploi recule également de façon sensible dans les entreprises de taille intermédiaire (-3,9% pour les entreprises de 20 à 49 travailleurs) et connaît une relative stabilité dans celles comptant de 50 à 199 travailleurs (+1,7%).

Figure 9 : Établissements et emploi salarié selon la classe de taille d'établissement en Région bruxelloise (2017, en %)



Source : ONSS (statistiques décentralisées), calculs view.brussels

➔ Selon le sexe

Entre 2012 et 2017, l'activité masculine a chuté de 1,6%, soit un recul de près de 5.000 emplois en Région bruxelloise. L'emploi salarié masculin a en revanche augmenté en Flandre (+3,3%)

et dans une moindre mesure en Wallonie (+1,4%).

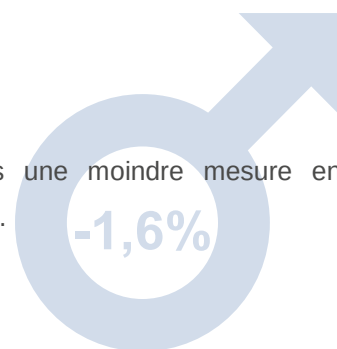


Tableau 3 : Évolution de l'emploi salarié selon le sexe et la région de travail (2012-2017)

	RÉGION BRUXELLOISE		RÉGION FLAMANDE		RÉGION WALLONNE		BELGIQUE	
	2017	Variation 12-17	2017	Variation 12-17	2017	Variation 12-17	2017	Variation 12-17
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Hommes	309.253	-1,6	1.176.724	3,3	518.025	1,4	2.004.002	2,0
Femmes	316.661	1,4	1.119.616	6,9	532.664	5,9	1.968.941	5,7
➔ TOTAL	625.914	-0,1	2.296.340	5,0	1.050.689	3,7	3.972.943	3,8

Source : ONSS (statistiques décentralisées), calculs view.brussels

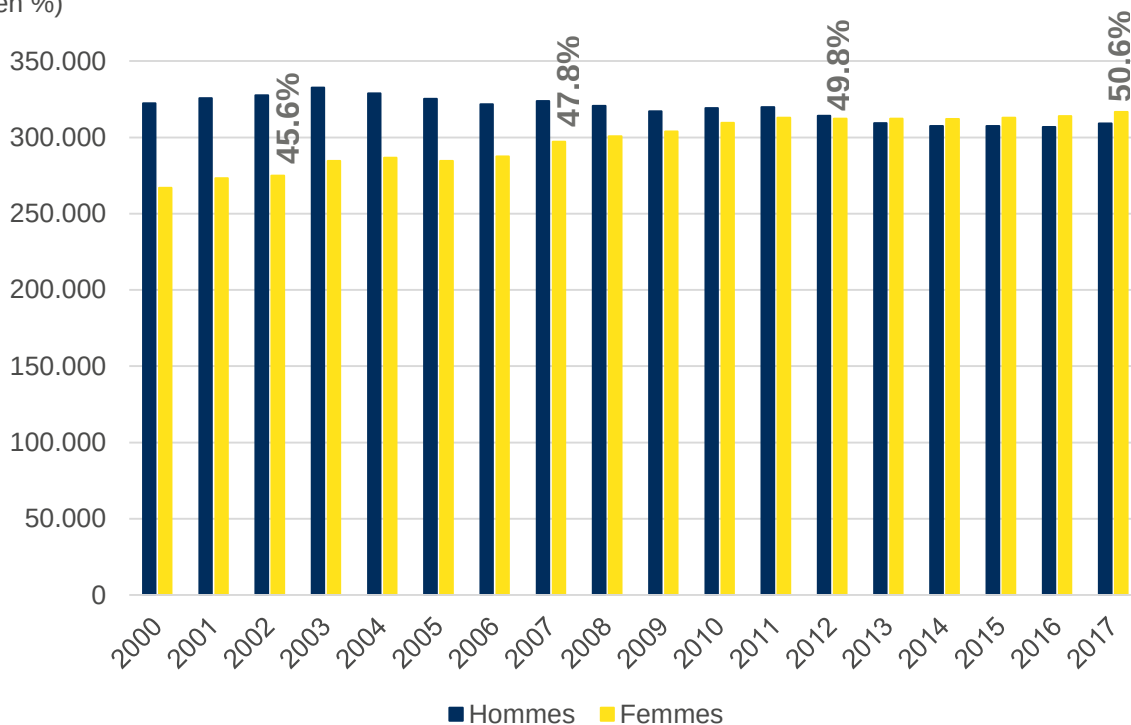
+1,4%

L'emploi des femmes progresse, quant à lui, dans les trois régions au cours de la période. Passant de 49,8% de l'emploi salarié en 2012 à 50,6% cinq ans plus tard, l'emploi féminin continue d'augmenter sur le territoire. Cette progression est toutefois plus timide à Bruxelles (+1,4% ou +4.300 emplois, contre +6,9% en Flandre et +5,9% en Wallonie).

À Bruxelles, cette croissance modérée occulte la progression de l'emploi des femmes dans le domaine des titres-services, mais également dans l'enseignement (+10,6% ou +3.300) ainsi que dans la santé et l'action sociale (+8,8% ou +5.600). Depuis le début des années 2000, la part de femmes dans l'emploi salarié ne cesse

de croître. Et ce, même lors d'épisode tel que celui de la crise de 2008, avec le ralentissement de l'économie observé jusqu'en 2013. Ce phénomène de recul s'illustre parfaitement si l'on observe l'emploi salarié masculin. Si la part des femmes à l'emploi a gagné du terrain et indique leur présence à plus de 50%, il n'est pas dit dans cette croissance quelle est la qualité de ses emplois féminins. Sont-ils à durée déterminée ou indéterminée ? À temps partiel ? Volontaire ou involontaire ? Toutes ces questions seront étudiées plus en profondeur à la suite de cette partie, dans le point dédié à la qualité de l'emploi à Bruxelles.

Figure 10 : Évolution de l'emploi salarié selon le sexe en Région bruxelloise (2000-2017, en nombre et en %)



Source : ONSS (statistiques décentralisées), calculs view.brussels

➡ Selon le statut

Entre 2012 et 2017, les effectifs ouvriers ont stagné à -0,1% en Région bruxelloise (-112 postes), mais également en Wallonie (+0,4%).

Seule la Flandre observe une augmentation sensible (+2,4%). En 2017, le nombre d'ouvriers s'élève à 126.100 unités à Bruxelles.

Longtemps confiné au secteur industriel, en déclin depuis plusieurs décennies, l'emploi ouvrier connaît un redéploiement au cœur même du secteur tertiaire, en particulier au bénéfice des activités de titres-services. Si le nombre d'ouvriers masculins diminue dans le secteur de la construction et de l'industrie, celle-ci se fait au profit du secteur du transport et de la logistique

ainsi que des activités de sécurité de nettoyage. Au cours de la même période, le nombre total d'employés a également stagné en Région bruxelloise (-0,1%). Les effectifs pour 2017 s'élèvent à 499.806 unités. À l'inverse, le nombre d'employés s'accroît dans les deux autres régions (+6,7% en Flandre et +5,6% en Wallonie).

Tableau 4 : Évolution de l'emploi salarié selon le statut et la région de travail (2012-2017)

	RÉGION BRUXELLOISE		RÉGION FLAMANDE		RÉGION WALLONNE		BELGIQUE	
	2017	Variation 12-17	2017	Variation 12-17	2017	Variation 12-17	2017	Variation 12-17
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ouvriers	126.108	-0,1	885.928	2,4	369.774	0,4	1.381.810	1,6
Employés	499.806	-0,1	1.410.412	6,7	680.915	5,6	2.591.133	5,0
→ TOTAL	625.914	-0,1	2.296.340	5,0	1.050.689	3,7	3.972.943	3,8

Source : ONSS (statistiques décentralisées), calculs view.brussels

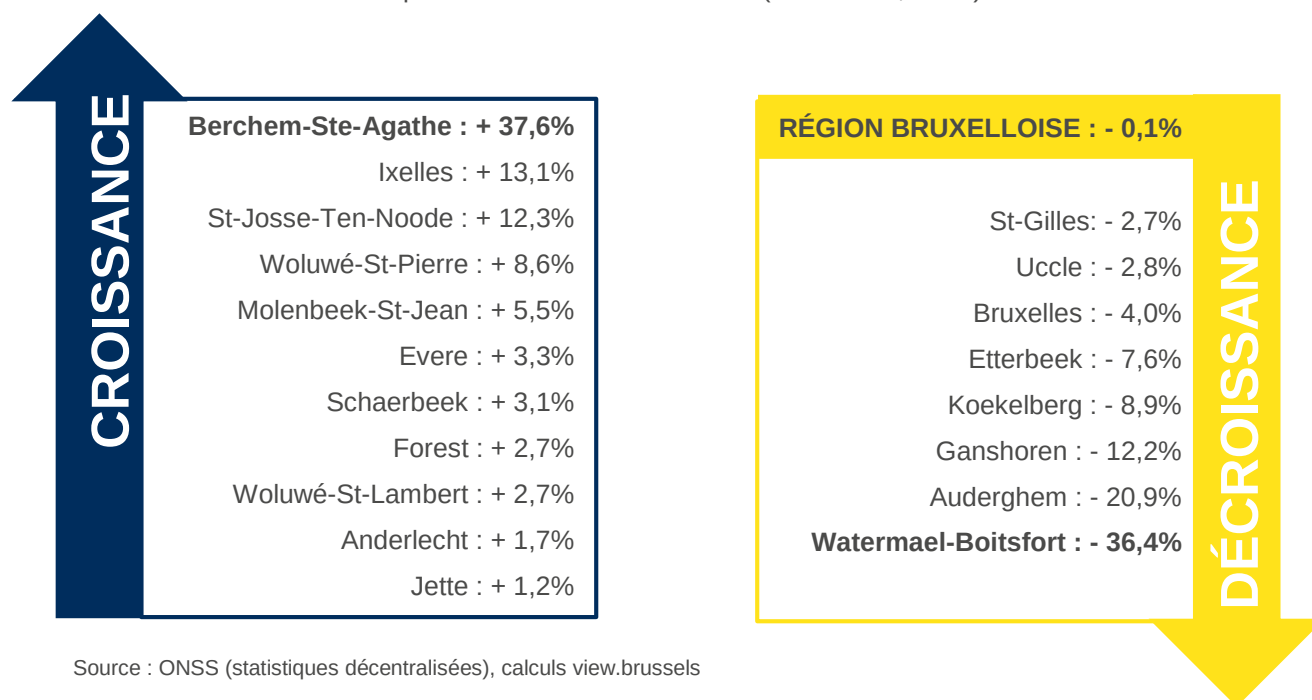
2.2.2 Comment se décline l'emploi salarié à l'échelle communale ?

Un tiers de l'emploi salarié de la Région bruxelloise est localisé à Bruxelles-Ville.

La répartition des postes de travail salarié par commune diffère de celle qui prévaut pour l'ensemble de la population résidant en Région bruxelloise. La principale divergence tient au fait qu'un tiers de l'emploi salarié de la Région est repris par Bruxelles-Ville (35,9%), principal centre d'emploi pour les navetteurs, alors que seulement 14% de la population réside sur son territoire. Entre 2012 et 2017, les communes bruxelloises ont enregistré des résultats stables

(-0,1% équivalent à un recul de 590 postes). Si l'ensemble de l'emploi salarié pour la Région bruxelloise ne montre pas une forte variation, on observe toutefois à l'échelle communale des différences. Onze communes ont vu leur emploi salarié progresser. Les plus fortes progressions ont été constatées à Schaerbeek (+5.200 postes), à Ixelles (+4.900 postes) et à Berchem-Sainte-Agathe (+2.500 postes), tandis que l'emploi progresse entre 1.000 et 1.500 unités à Molenbeek-Saint-Jean et Saint-Gilles. Par contre, l'emploi salarié sur le territoire de Bruxelles est passé de 234.348 en 2012 à 224.999 postes en 2017. Une importante baisse, de 4.000 postes à Watermael et de 3.000 postes à Auderghem, a également été enregistrée.

Tableau 5 : Évolution de l'emploi salarié selon la commune (2012-2017, en %)



Source : ONSS (statistiques décentralisées), calculs view.brussels

2.3 Emploi indépendant **+15,2%** 2013-2018

Au 31 décembre 2018, 110.500 travailleurs bruxellois⁵ exerçaient une activité indépendante, parmi lesquels 5,5% d'« aidants⁶ ». Par ailleurs, 77,0% d'entre eux exercent cette activité à titre principal (soit 85.000 travailleurs, aidants compris), une proportion plus élevée que dans les deux autres régions (65,8% en Flandre et 62,1% en Wallonie). L'emploi indépendant est moins concentré en Région bruxelloise que l'emploi salarié : il représente un dixième de

l'emploi indépendant national (contre 15,7% de l'emploi salarié). Entre 2013 et 2018, l'emploi indépendant (tous statuts confondus, à titre principal comme complémentaire) a progressé plus rapidement en Région bruxelloise (+15,2%) qu'ailleurs (+10,3% en Flandre et +9,9% en Wallonie). Le nombre d'aidants a tout particulièrement augmenté à Bruxelles (+15,4%), alors qu'il a diminué en Flandre (-14,7%) et qu'il est resté stable en Wallonie(+0,3%).

⁵ Il s'agit de la région de domicile du travailleur, sachant que pour les indépendants, celle-ci coïncide dans un grand nombre de cas avec la région de travail.

⁶ Est considérée comme aidant toute personne qui, en Belgique, assiste ou supplée un indépendant dans l'exercice de sa profession, sans être engagée avec lui par un contrat de travail. L'aidant est, en principe, assujéti au statut social des indépendants.

Tableau 6 : Nombre d'indépendants et évolution selon le statut et la région de domicile (2013-2018)

		2018	Variation 2013-2018	
		Nombre	Nombre	%
Région bruxelloise	Indépendant	104.417	+ 13.808	+ 15,2
	Aidant	6.075	+ 812	+ 15,4
	Total	110.492	+ 14.620	+ 15,2
Région flamande	Indépendant	642.987	+ 72.941	+ 12,8
	Aidant	39.449	- 6.794	- 14,7
	Total	682.436	+ 66.147	+ 10,3
Région wallonne	Indépendant	289.314	+ 27.602	+ 10,5
	Aidant	17.202	+ 43	+ 0,3
	Total	306.516	+ 27.645	+ 9,9
➡ TOTAL Belgique		1.099.444	+ 108.412	+ 10,9

Source : INASTI, calculs view.brussels

À Bruxelles, les taux de création et de cessation d'emploi indépendant restent les plus élevés du pays.

À Bruxelles, plus de 19.000 personnes ont démarré, en 2018, une activité en tant qu'indépendant, soit 4.300 débuts d'activité supplémentaires par rapport à 2013 (ou une hausse de 29,4%, qui est inférieure à celle observée en Flandre (+33,5%), mais supérieure à celle observée en Wallonie (+19,6%).

Entre 2013 et 2018, le taux de création reste relativement stable et est toujours le plus élevé du pays (17%, contre environ 10% dans les deux autres régions). Il reflète en partie l'arrivée massive d'indépendants en provenance de l'Europe

de l'Est, principalement de Roumanie, quelque 11.600 en 2018, contre 5.300 en 2013.

Le nombre d'indépendants cessant leur activité a par ailleurs connu la plus forte expansion à Bruxelles (plus de 2.200 fins d'activité entre 2013 et 2018, soit une hausse de 33,3%. Ce taux de cessation reste le plus élevé du pays (8%, contre environ 5% en Flandre et en Wallonie).

Au terme de la période qui a suivi la crise, on observe ainsi une dynamique entrepreneuriale plus soutenue, tant en termes de démarrages que d'arrêts d'activité. Toutefois, le nombre de fins d'activité s'établissant à un niveau inférieur à celui relativement élevé des débuts d'activité, il entraîne bel et bien au final une augmentation du nombre de travailleurs indépendants en Région bruxelloise.

Tableau 7 : Évolution du nombre de débuts et de fins d'activité, selon la région de domicile (2013-2018)

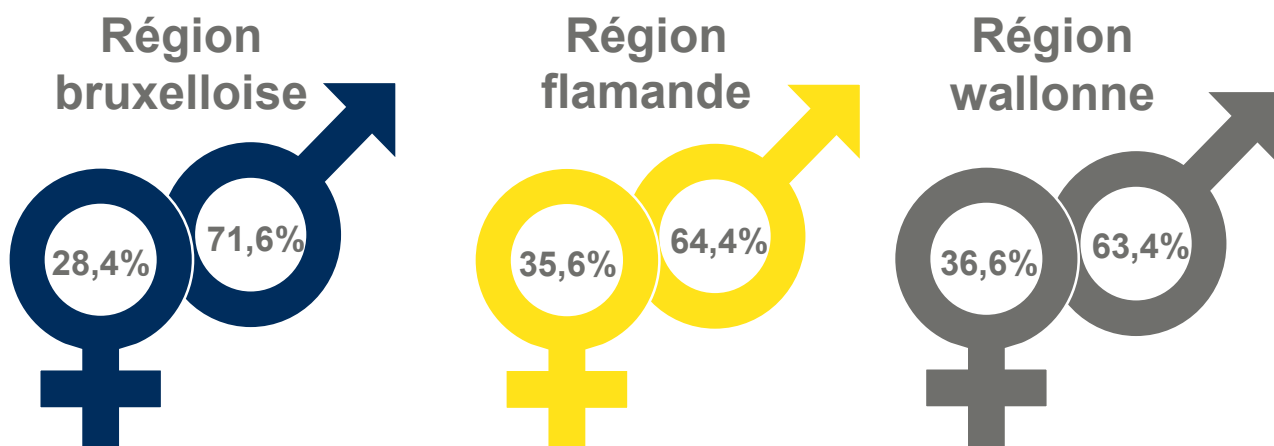
		2018	Variation 2013-2018	
		Nombre	Nombre	%
Nombre de créations d'activité en cours d'année	Région bruxelloise	19.145	+4.354	+19,6
	Région flamande	66.249	+16.612	+33,5
	Région wallonne	29.746	+4.875	+19,6
	Belgique	115.140	+25.841	+28,9
Nombre de cessations d'activité en cours d'année	Région bruxelloise	9.056	+2.264	+33,3
	Région flamande	31.362	+5.134	+19,6
	Région wallonne	15.732	+2.595	+19,8
	Belgique	56.150	+9.993	+21,7

Source : INASTI, calculs view.brussels

Par rapport à ce qui est observé en Flandre et en Wallonie, et à l'inverse des salariés parmi lesquels une relative parité hommes femmes est observée, la proportion de femmes indépendantes continue d'être la plus faible en Région bruxelloise (28%, contre 36% dans les deux autres régions).

À Bruxelles, les secteurs d'activité où les femmes sont le moins représentées sont l'industrie (dont relève la construction) et le commerce (respectivement 9% et 27%). C'est parmi les professions libérales et les professions de service qu'elles sont plus nombreuses, soit 42,5% et 44,3%.

Figure 11 : Répartition des travailleurs indépendants selon le sexe et la région de domicile (2018)

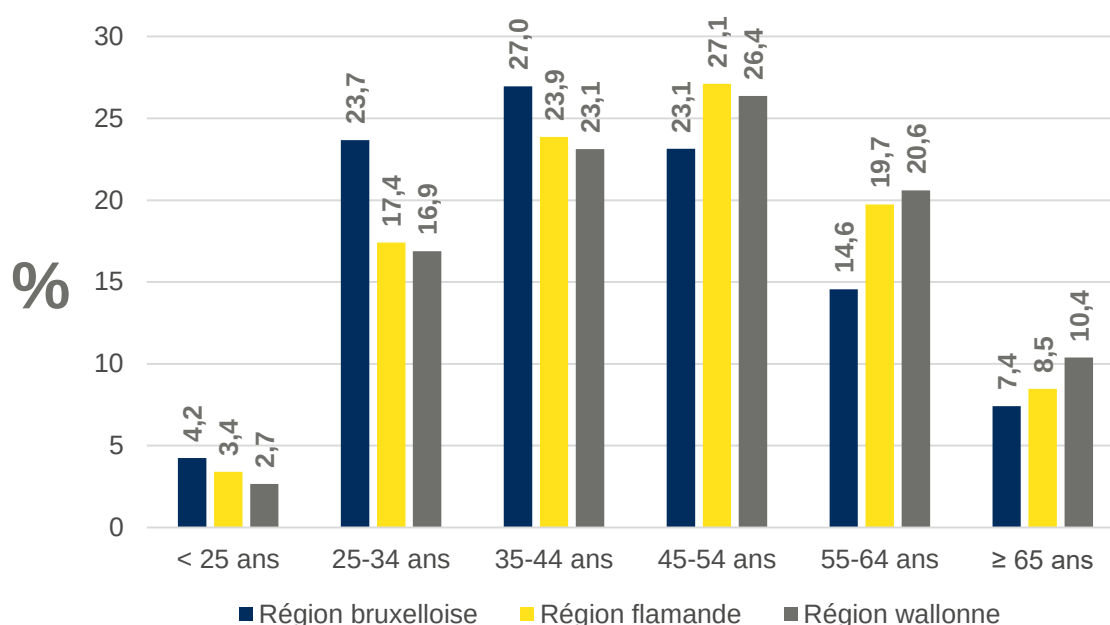


Source : INASTI, calculs view.brussels

La Région bruxelloise se distingue par une population d'indépendants relativement plus jeune que celle des deux autres régions : les classes d'âge jusqu'à 45 ans y étant davantage représentées (55%, contre aux alentours de 45% pour les plus de 45 ans). L'emploi indépendant est toutefois confronté aux défis liés au vieillissement (28% de seniors ≥ 55 ans] parmi les

indépendants, de manière plus prononcée encore pour certains secteurs ; contre 16% parmi les salariés). Ceci s'explique notamment par une insertion plus tardive des jeunes dans ce type d'emploi, et par une augmentation du nombre d'actifs après l'âge de la pension ces dernières années (quelque 1.700 unités, soit +27%, entre 2013 et 2018 à Bruxelles).

Figure 12: Répartition des travailleurs indépendants selon la classe d'âge et la région de domicile (2018, en %)



Source : INASTI, calculs view.brussels

À Bruxelles, les professions libérales (médecins / chirurgiens, avocats, fonctions du paramédical, etc.) constituent la branche d'activité indépendante la plus représentée : plus d'un indépendant sur trois y est rattaché (36,5%), devançant les activités industrielles et le commerce (respectivement 29,8% et 24,8%).

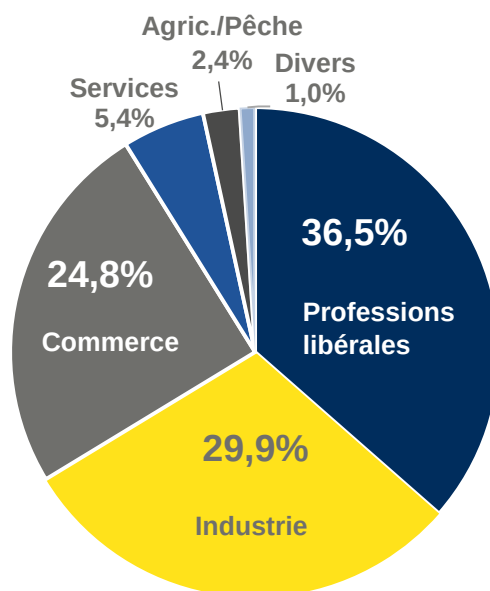
Dans les deux autres régions, les professions libérales et le commerce concentrent aussi l'essentiel des emplois indépendants (respectivement 32,9% et 29,2% en Wallonie ; 29,0% et 30,1% en Flandre). Paradoxalement, le secteur de l'industrie rassemble proportionnellement le plus d'indépendants en Région bruxelloise (29,8%, contre 22,2% en Flandre et 20,3% en

Wallonie). Cette particularité s'explique par la progression du nombre d'indépendants actifs dans la construction (qui est reprise dans l'industrie). En effet, entre 2013 et 2018, leur nombre a progressé de 32,5% en Région bruxelloise (de 16.300 à 21.600 unités). Par ailleurs, malgré un volume d'emploi limité à Bruxelles (2%, contre quelque 10% dans les

deux autres régions) au regard des secteurs principaux susmentionnés, le **nombre d'indépendants dans le secteur agricole connaît une importante progression** (de 709 en 2013

à 2.649 en 2018). Cette progression est imputable aux indépendants maraîchers dont le nombre a crû davantage à Bruxelles que dans les deux autres régions.

Figure 13 : Répartition des travailleurs indépendants selon la branche d'activité en Région bruxelloise (2018)



Source : INASTI, calculs view.brussels

2.4 Démographie des entreprises

Les données sur la démographie des entreprises permettent d'appréhender la vitalité économique de la Région bruxelloise. Elles indiquent notamment que le nombre d'entreprises assujetties à la TVA a évolué le plus favorablement à Bruxelles depuis 2013, comparative-ment aux deux autres régions (+22,0%, contre +19,2% en Flandre et +14,1% en Wallonie). À noter que ces données sont en partie assimilables à celles relatives aux indépendants dans la mesure où un certain nombre de travailleurs indépendants (notamment les professions libé-

rales, et plus précisément les avocats) sont désormais assujettis à la TVA. Un changement de législation, au 1^{er} janvier 2014, oblige désormais les avocats à appliquer une TVA de 21% sur leurs prestations. L'évolution des assujettis, au cours des cinq dernières années, a connu une croissance de 8,6% pour l'ensemble de la Belgique. Par contre, la branche d'activités des professions libérales augmente considérablement, suite à ce changement de législation entre autres, puisqu'elle affiche une croissance de 24,6% sur la même période.

Tableau 8 : Évolution du nombre d'entreprises assujetties à la TVA selon la région (2013-2018)

	Total 2018	Variation 13-18 (nombre)	Variation 13-18 (%)
Région bruxelloise	108.243	+19.512	+22,0
Région flamande	593.087	+ 95.541	+ 19,2
Région wallonne	255.426	+ 31.583	+ 14,1

Source : SPF Économie – DGSIE, calculs view.brussels

Bruxelles est caractérisée par un taux élevé non seulement de création d'entreprises (12,6% en 2018), mais aussi de cessation (8,6%). Par rapport à la situation observée il y a cinq ans, le taux de création d'entreprises a augmenté dans

les trois régions du pays ; il reste toutefois le plus élevé à Bruxelles. La plus forte augmentation a cependant été observée en Région flamande.

Tableau 9 : Évolution du taux de création et de cessation d'entreprises selon la région (2013-2018)

	Taux de création ⁷		Taux de cessation ⁸	
	2013	2018	2013	2018
Région bruxelloise	10,9	12,6	8,6	8,6
Région flamande	7,5	10,4	6,6	6,5
Région wallonne	8,6	9,9	7,9	7,4

Source : SPF Économie – DGSIE, calculs view.brussels

Au cours de 2018, la Région bruxelloise a enregistré environ 3.000 faillites, un peu plus d'un quart du nombre total de faillites survenues en Belgique. Les tendances observées l'année

précédente persistent : **les secteurs les plus touchés sont le commerce** (25,1% du total des faillites à Bruxelles), **l'Horeca** (19,5%) et la **construction** (17,5%).

⁷ Le taux de création en termes d'entreprises actives est le quotient du nombre de nouveaux assujettis à la TVA et de ré-assujettissements d'entreprises soumises à la TVA par rapport au nombre moyen d'entreprises actives assujetties à la TVA dans la période considérée.

⁸ Le taux de cessation en termes d'entreprises actives est le quotient du nombre de cessations d'entreprises soumises à la TVA par rapport au nombre moyen d'entreprises actives assujetties à la TVA dans la période considérée.

Tableau 10 : Évolution du nombre de faillites selon le secteur d'activité, en Région bruxelloise (2013-2018)

	2018	Variation 2013-2018	
	Nombre	Nombre	%
Industrie manufacturière	93	11	13,4
Construction	531	183	52,6
Commerce	763	16	2,1
Transports et entreposage	197	28	16,6
Horeca	592	120	25,4
Information et communication	125	10	8,7
Finance et assurances	19	-28	-59,6
Activités immobilières	65	-11	-14,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	250	53	26,7
Services administratifs et de soutien	200	-20	-9,1
Santé humaine et action sociale	41	13	46,4
Arts, spectacles et activités récréatives	28	-4	-12,5
Divers	90	9	7,6
 TOTAL	3.033	381	14,4

Source : SPF Économie – DGSIE, calculs view.brussels

2.5 Création et destruction d'emplois

Les données précédentes relatives à l'évolution nette de l'emploi en Région bruxelloise occultent la dynamique sous-jacente à ces données. Elles ne rendent pas compte de la création et de la destruction d'emplois dans les entreprises, des entrées et sorties de travailleurs au sein des établissements dans chaque région et des mouvements au sein des entreprises actives dans plusieurs régions⁹.

Les statistiques Dynam Reg produites sur la base des données de l'ONSS hors ORPSS¹⁰ permettent de lever le voile pour Bruxelles. Ainsi, pour la période 2016-2017, à Bruxelles, ce sont en fait quelque 36.300 nouveaux postes qui ont été créés, ce qui correspond à 5,8% de l'ensemble des postes de travail, une proportion similaire à celle de la Flandre (6,0%) et de la Wallonie (6,4%).

⁹ Goesaert T., Struyven L., 2016/3, Décomposition de la dynamique d'emploi régionale

¹⁰ Les salariés des administrations provinciales et locales ne sont pas pris en compte dans l'analyse.

Dans le même temps, environ 31.700 postes ont disparu à Bruxelles ; ce qui correspond à 5,1% des postes, un pourcentage qui est légèrement plus élevé que celui des deux autres régions (4,2% pour la Flandre et 4,5% pour la Wallonie). Compte tenu de cette dynamique et des disparitions d'emplois relativement plus nombreuses à Bruxelles, le nombre d'emplois y

est stable, avec une croissance nette de seulement 0,7% (supérieure en Flandre et en Wallonie, soit 1,8% et 1,9%). Côté travailleurs, la dynamique est encore plus importante avec l'arrivée de quelque 104.800 nouveaux salariés dans les entreprises (16,8%) et le départ volontaire ou non d'environ 97.800 salariés (15,7%).

Tableau 11 : Dynamique régionale de l'emploi (2016-2017)

	Dynamique de l'emploi		Dynamique des travailleurs	
	Créations	Destructions	Entrées	Sorties
Région bruxelloise	+ 36.292	- 31.701	104.815	97.852
Région flamande	+ 136.786	- 94.782	423.121	381.466
Région wallonne	+ 66.304	- 46.547	173.188	155.454
➡ TOTAL	+ 239.382	- 173.030	701.124	634.772

Source : Dynam et Dynam-Reg, une collaboration entre l'ONSS, l'IBSA, l'IWEPS, le Département WSE et HIVA-KU Leuven



Qualité

La question de la qualité de l'emploi intègre des aspects divers qui peuvent être liés tant aux caractéristiques des emplois qu'au contexte du marché de l'emploi. La définition de **la qualité de l'emploi peut en effet englober des dimensions telles que l'organisation du travail, les conditions salariales, les aspects liés à la sécurité et la flexibilité, l'état de santé, ou encore les compétences et l'épanouissement au travail**¹¹.

La qualité de l'emploi constitue ainsi une problématique complexe qui peut faire appel à des notions difficilement mesurables. La nouvelle déclaration gouvernementale pour la législature 2019-2024 prévoit que « le Gouvernement mettra en place, au sein de l'Observatoire de l'emploi et de la formation, un monitoring permanent

de la qualité du travail. Ce monitoring impliquera de définir la qualité d'un emploi avant de déterminer les indicateurs à mesurer et à analyser. Ce travail devra se faire en concertation avec les interlocuteurs sociaux ».¹²

Dans ce chapitre, nous aborderons la question de la qualité de manière partielle sous un angle aisément quantifiable, à savoir celui de la dimension contractuelle de l'emploi. Seront abordés les indicateurs liés au type de contrat (contrat temporaire, temps plein - temps partiel, volontaire - involontaire) ; tous les indicateurs ciblent la population active occupée selon le lieu de résidence, et concernent plus particulièrement l'emploi des Bruxellois.

3.1 Travail à temps partiel

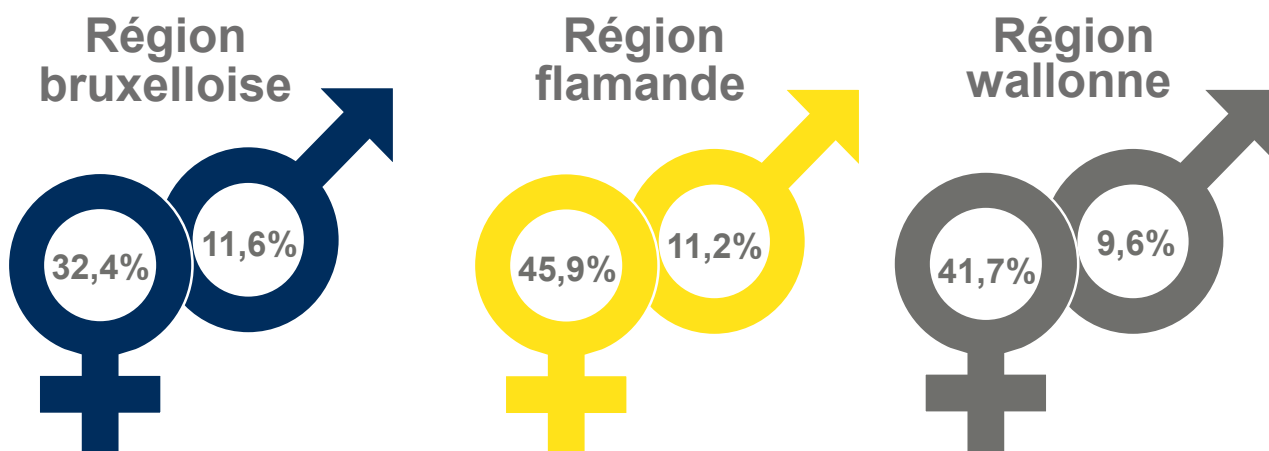
En Belgique, 26,6% de la population active occupée a un poste à temps partiel, mais des différences s'observent en fonction des régions. Parmi les actifs bruxellois, l'emploi à temps partiel est moins fréquent en 2018 que chez leurs homologues flamands et wallons (21,7%, contre respectivement 28,1% et 25,1%).

Si l'inégalité face aux contrats à temps partiel est bien connue (43,4% de femmes occupées en Belgique à temps partiel, contre 10,8% d'hommes), Bruxelles est la région où le taux à temps partiel des femmes est le plus « faible », soit 32,4% contre 45,9% en Flandre et 41,7% en Wallonie.

¹¹ Vandenbrande T., Vandekerckhove S., Vendramin P., Valenduc G., Huys R., Van Hootegeem G., Hansez I., Vanroelen C., Puig-Barrachina V., Bosmans K. et De Witte H., La qualité du travail et de l'emploi en Belgique, HIVA, Février 2013.

¹² Législature 2019-2024, Déclaration de politique générale commune au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et au collège réuni de la Commission Communautaire Commune, p.25.

Figure 14 : Part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi salarié total selon le sexe et la région de résidence (total des actifs occupés 15-64 ans, en 2018, en %)

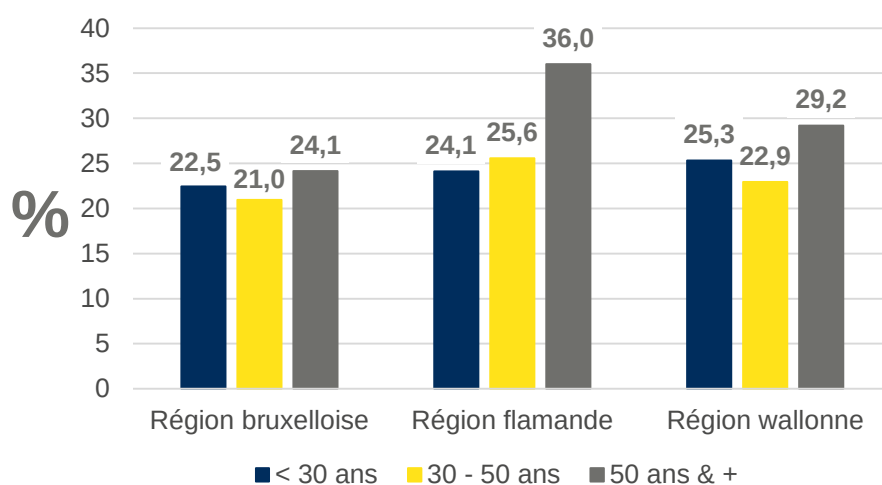


Source : SPF Économie – Statbel (EFT), calculs view.brussels

Ajoutons à ce propos que tous les secteurs d'activité ne sollicitent pas les temps partiels selon la même ampleur, certains y recourant beaucoup plus que d'autres. Les différences sectorielles peuvent être considérables, comme dans le secteur de l'Horeca ainsi que dans celui de la santé et l'action sociale où un contrat sur deux est à temps partiel. Les secteurs des services administratifs et de soutien (soit 41,8%), de l'enseignement (soit 30,2%) et du commerce (soit 28,8%) les suivent de près. À Bruxelles,

comme ailleurs, l'emploi salarié à temps partiel concerne plus fréquemment les travailleurs âgés de plus de 50 ans. Cette tendance est d'autant plus marquée en Flandre, où l'écart avec les autres classes d'âge s'élève à plus de 10 point de pourcentage. En cinq ans, l'augmentation du temps partiel pour les personnes âgées de plus de 50 ans a crû de 22,8% à Bruxelles. Dans le même laps de temps, chez les moins de 30 ans, on constate un recul de 3,1%.

Figure 15 : Part de l'emploi à temps partiel salarié selon l'âge et la région de résidence au sein de l'emploi salarié (2018, en %)



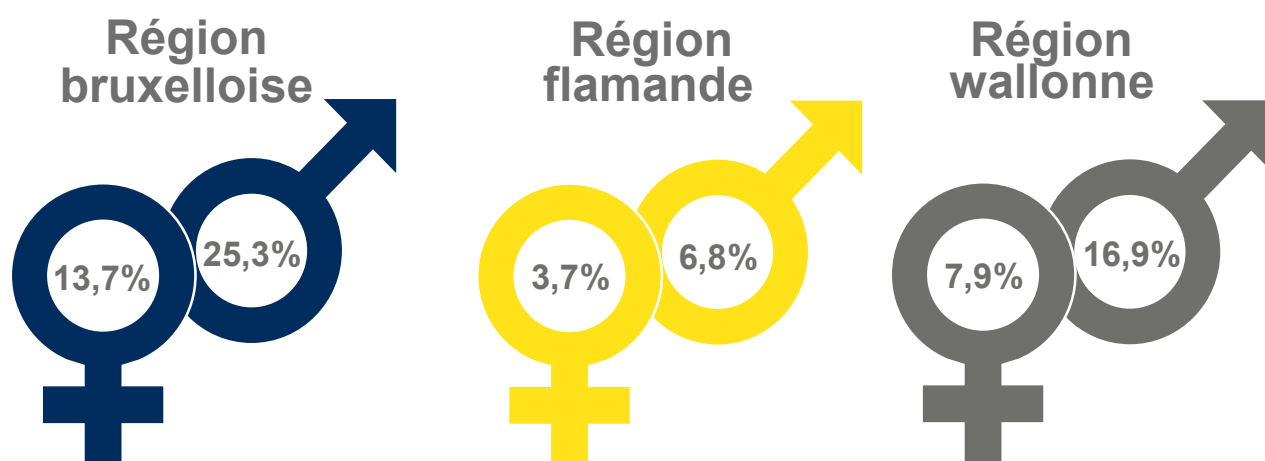
Source: SPF Économie - Statbel (EFT), calculs view.brussels

➡ Le temps partiel involontaire

Sur base de l'Enquête sur les Forces de Travail, parmi l'éventail des raisons pour expliquer l'emploi à temps partiel, on trouve l'impossibilité de trouver un emploi à temps plein. Seules les

personnes justifiant leur emploi à temps partiel de cette manière sont considérées comme travailleurs à temps partiel involontaire. À Bruxelles, il s'élève à 16,7% en 2018.

Figure 16 : Temps partiel involontaire en pourcentage de l'emploi salarié à temps partiel selon la région de résidence en 2018



Source : EUROSTAT, Statbel, Enquête sur les Forces de Travail, calculs : SPF ETCS

➡ Les motifs/raisons d'exercer un emploi à temps partiel

Des données de l'Enquête sur les Forces de Travail du SPF économie, il ressort que pour l'année 2018, environ la moitié des contrats à temps partiel des Bruxellois sont contraints pour des raisons liées au marché du travail, soit principalement que le travailleur n'ait pas trouvé d'emploi à temps plein (16,7%), soit que l'emploi souhaité ne soit offert qu'à temps partiel

(22,2%). Des différences sensibles s'observent entre les Bruxellois et les Bruxelloises à l'emploi : 25,3% des hommes contre 13,7% des femmes, n'ont pas trouvé d'emploi à temps plein ou encore l'emploi souhaité n'est offert qu'à temps partiel pour 26,6% des hommes et 20,6% des femmes.

Tableau 12 : Raison du travail à temps partiel selon le genre à Bruxelles en 2018

	Hommes	Femmes	Total
Temps partiel choisi	3,8%	7,0%	6,2%
Emploi à temps plein non souhaité	3,8%	7,0%	6,2%
Temps partiel contraint : raisons liées au marché du travail	58,3%	39,8%	44,6%
Pas trouvé d'emploi à temps plein	25,3%	13,7%	16,7%
L'emploi souhaité n'est offert qu'à temps partiel	26,6%	20,6%	22,2%
Complète un autre emploi à temps partiel	4,3%	3,1%	3,4%
Suite à la situation économique	2,1%	2,0%	2,0%
Pour raisons professionnelles (ambiance ou conditions de travail, stress, harcèlement)	0,0%	0,4%	0,3%
Temps partiel contraint : raisons liées aux services aux familles	1,5%	17,6%	13,5%
Services de soins non disponibles pour ses enfants/autres personnes dépendantes	1,5%	17,6%	13,5%
Temps partiel contraint : raisons liées à des statuts particuliers	10,8%	10,9%	10,8%
(Pré) pensionné(e) et ne peut travailler qu'à temps partiel	1,4%	1,6%	1,5%
Incapacité de travail	0,6%	4,8%	3,7%
Combinaison formation - emploi	8,8%	4,5%	5,6%
Temps partiel de compromis	17,5%	14,2%	15,0%
Autres raisons personnelles ou familiales	17,5%	14,2%	15,0%
Autres raisons ou pas de réponses	8,0%	10,6%	9,9%
Autres raisons	8,0%	10,6%	9,9%

Source : SPF Économie – Statbel (EFT)

Si la première raison d'occupation à temps partiel est liée au marché de l'emploi, quel que soit le sexe, il n'en va pas de même pour la suite. Chez les femmes, la deuxième raison d'occuper un emploi à temps partiel est liée aux services aux familles, soit 17,6% des femmes sont dans ce cas. Du côté des hommes, cette proportion

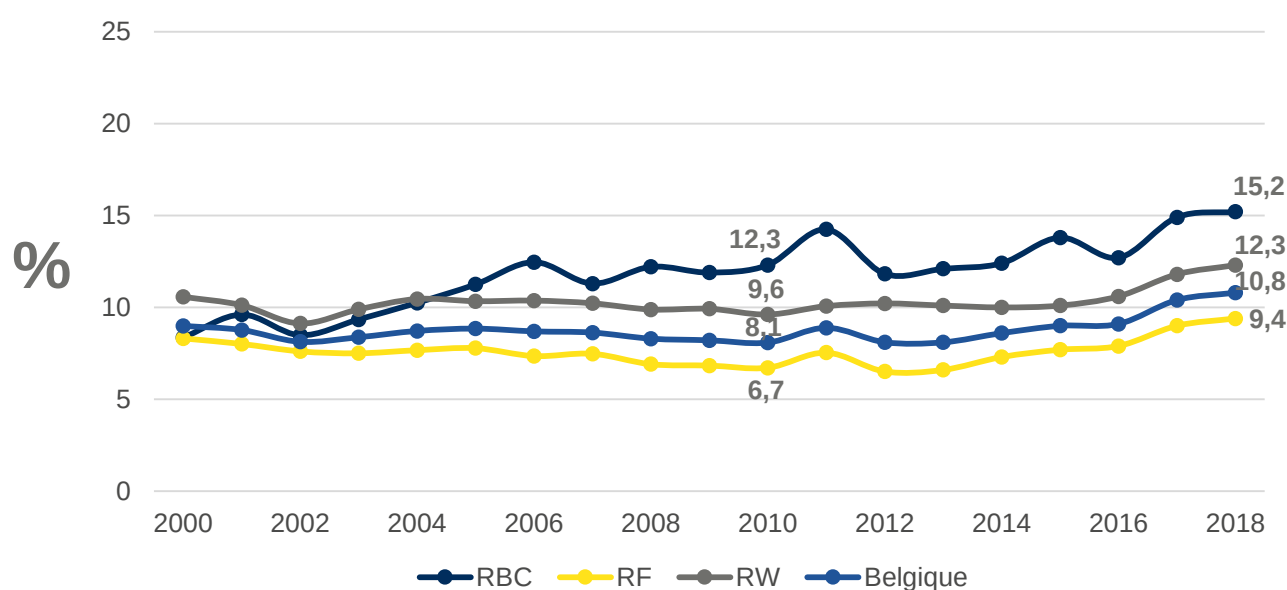
n'est que de 1,5%, presque la dernière raison d'occuper un temps partiel. Cette répartition souligne toute l'inégalité dans l'exercice d'un temps partiel afin de combler les manques de services de soins, que ce soit pour des enfants ou des personnes dépendantes.

3.2 Travail temporaire

Au début des années 2000, les travailleurs wallons occupaient relativement plus souvent des emplois temporaires comparés aux travailleurs des deux autres régions. Si en 2000, la part d'emplois temporaires parmi les salariés bruxellois était similaire à celle de leurs homologues flamands, elle tend à progresser depuis, et

devient la plus élevée du pays à partir de 2005. Ces dernières années, la part d'emplois temporaires tend également à augmenter parmi les salariés flamands (depuis 2014) et wallons (depuis 2016), alors qu'elle était relativement stable les années précédentes.

Figure 17 : Évolution de la part de l'emploi temporaire en pourcentage à l'emploi salarié selon la région de résidence (2000-2018)



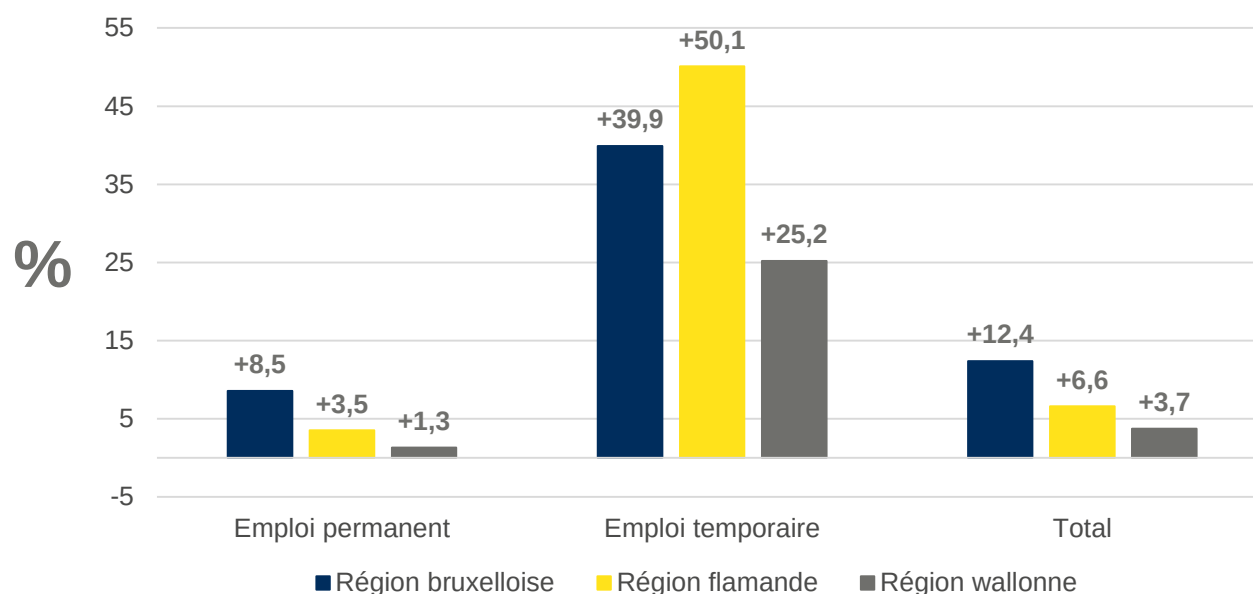
Source: SPF Économie – Statbel (EFT), calculs view.brussels

Au niveau de la Belgique, on remarque une augmentation depuis 2013, qui correspond au moment de la reprise économique. Si l'emploi temporaire¹³ s'est développé partout dans le pays, la hausse est encore plus prononcée en Flandre (+50,1% entre 2013 et 2018) qu'à

Bruxelles (+39,9%). Si l'emploi permanent continue d'évoluer positivement, c'est pour les Bruxellois que cette augmentation est la plus favorable, soit 8,5% contre +3,5% pour les flamands et +1,3% pour les wallons.

¹³ Dans l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT), les contrats temporaires sont définis comme étant des contrats intérimaires, ALE, des contrats à durée déterminée, des formations, des contrats d'étudiant, du travail occasionnel ou encore d'autres formes de contrats temporaires.

Figure 18 : Évolution de l'emploi salarié selon le type de contrat et la région de résidence (2013-2018, en %)



Source : SPF Économie (DGSIE - EFT), calculs view.brussels

En 2018, la proportion de salariés bruxellois qui exercent un travail temporaire s'élève à 15,2%, soit 3 points de pourcentage (p.p.) de plus qu'en 2013, un pourcentage supérieur à celui enregistré pour les Flamands (9,4%) et les Wallons (12,3%). Par ailleurs, l'emploi temporaire est

plus fréquent chez les femmes (16,1%) que chez les hommes (14,3%). Cet écart entre les sexes se retrouve dans les trois régions, de manière un peu plus faible toutefois en région wallonne, pour l'année 2018.

Tableau 13 : Travail temporaire en pourcentage de l'emploi salarié (15 ans+) par sexe et par région de résidence (2013-2018)¹⁴

		2013	2014	2015	2016	2017	2018	Var. p.p 2017- 2018	Var. p.p 2017- 2018
Région bruxelloise	Hommes	11,7%	11,8%	12,8%	12,5%	15,1%	14,3%	-0,8%	2,6%
	Femmes	12,7%	13,3%	14,8%	13,1%	14,8%	16,1%	1,3%	3,4%
	Total	12,2%	12,5%	13,8%	12,8%	14,9%	15,2%	0,2%	3,0%
Région flamande	Hommes	5,9%	6,4%	7,2%	7,1%	8,3%	8,3%	0,0%	2,4%
	Femmes	7,5%	8,5%	8,3%	8,8%	9,9%	10,5%	0,6%	3,0%
	Total	6,7%	7,4%	7,7%	8,0%	9,0%	9,4%	0,3%	2,7%
Région wallonne	Hommes	8,8%	9,1%	9,5%	9,8%	10,9%	11,7%	0,8%	2,9%
	Femmes	11,6%	11,1%	10,9%	11,6%	12,8%	12,9%	0,1%	1,3%
	Total	10,2%	10,1%	10,2%	10,7%	11,8%	12,3%	0,4%	2,1%
Belgique	Hommes	7,3%	7,7%	8,4%	8,4%	9,7%	9,9%	0,2%	2,6%
	Femmes	9,2%	9,7%	9,7%	10,1%	11,2%	11,7%	0,5%	2,5%
	Total	8,2%	8,7%	9,0%	9,2%	10,4%	10,8%	0,3%	2,6%

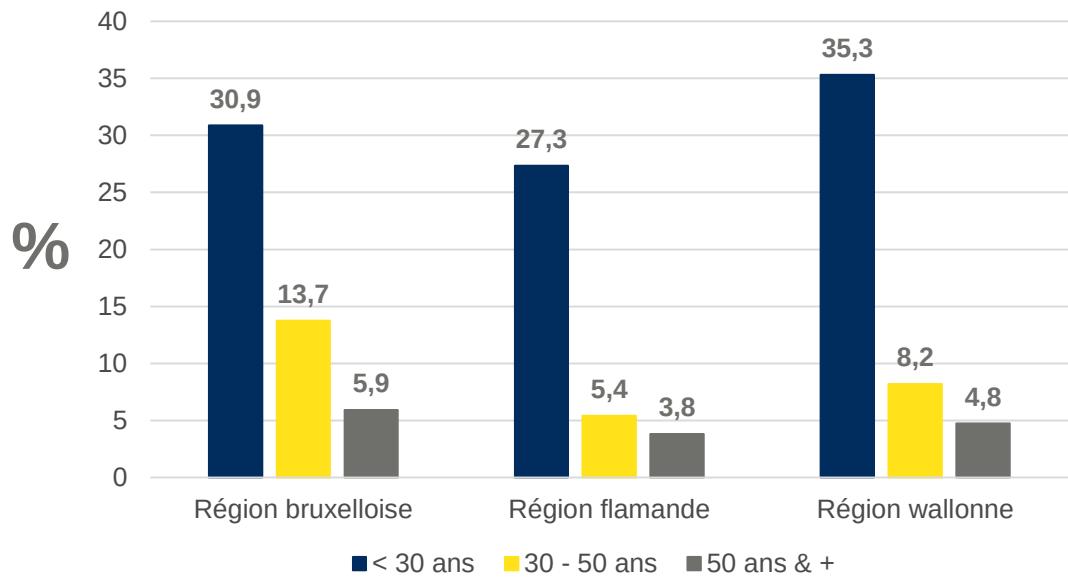
Source: SPF Économie - Statbel (EFT), calculs view.brussels

L'emploi temporaire est proportionnellement plus développé parmi les jeunes, en raison de leur position d'entrants sur le marché de l'emploi contrairement à la proportion d'emplois permanents qui augmente avec l'âge des salariés.

C'est aussi pour les moins de 30 ans que l'on note la plus importante progression de l'emploi temporaire, passant à Bruxelles de 25,2% en 2013 à 30,9% en 2018.

¹⁴ En 2017, il y a une rupture dans les résultats en raison d'une profonde réforme de l'Enquête sur les Forces de Travail.

Figure 19 : Part de l'emploi temporaire salarié selon l'âge et la région de résidence au sein de l'emploi salarié (2018, en %)



Source: SPF Économie - Statbel (EFT), calculs view.brussels

Si la qualité de l'emploi et le type de contrats ont été analysés jusqu'ici selon la population active occupée, il est également intéressant de mettre ces données en parallèle à celles de l'emploi intérieur, et donc de se positionner du point de

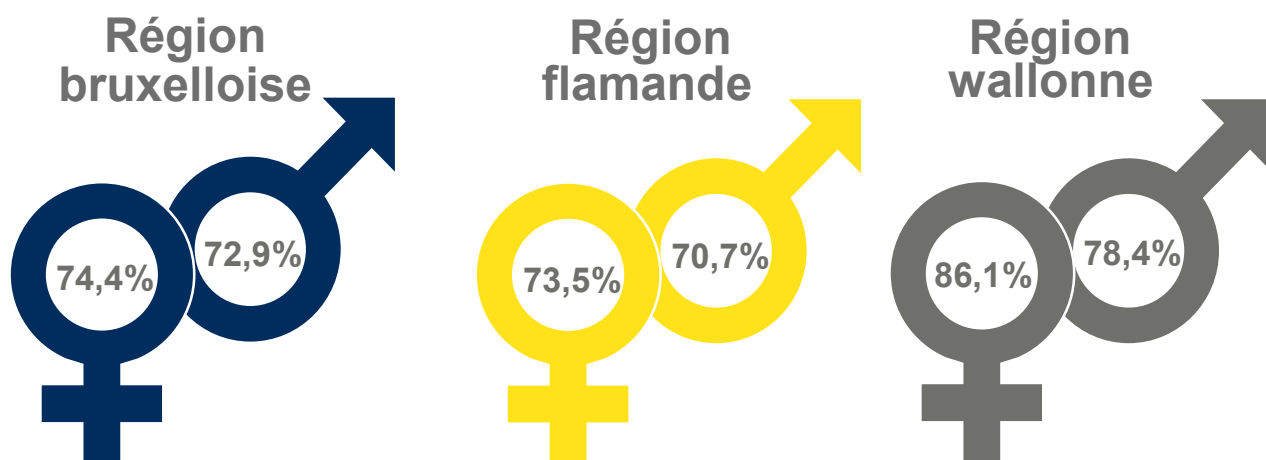
vue des types de contrats proposés à Bruxelles. À ce titre, on observe que la part des Bruxellois occupés dans un emploi temporaire est deux fois plus grande que le nombre d'emplois temporaires proposés à Bruxelles.

Tableau 14 : Comparaison de l'emploi temporaire selon la population active occupée et l'emploi intérieur (2018)

	Hommes	Femmes	Total
Salarié bruxellois	14,3	16,1	15,2
Emploi bruxellois	7,1	9,3	8,2

Source : BNB, SPF Économie - DGSIE (EFT), Actiris, calculs view.brussels

Figure 20 : Travail temporaire involontaire en pourcentage de l'emploi temporaire selon la région de résidence en 2017



Source : EUROSTAT, Statbel, Enquête sur les Forces de Travail, calculs : SPF ETCS

Au même titre que l'emploi à temps partiel, le fait d'exercer un travail temporairement peut également l'être pour des raisons involontaires. Au contraire de l'emploi partiel involontaire, les disparités régionales sont beaucoup moins importantes au niveau des emplois temporaires. Par contre, la proportion de contrats temporaires involontaires est considérable au regard

de la part d'emplois à temps partiel exercés involontairement. Pour la Belgique, 75,8% des contrats temporaires sont involontaires (73,8% à Bruxelles). Pour les temps partiels, cette proportion d'involontaire est de 7,9% (20,4% à Bruxelles).

3.3 Les autres formes de flexibilisation du marché de l'emploi

Quand on parle de flexibilisation du marché du travail, outre le temps partiel et le travail temporaire, il convient de ne pas oublier les horaires décalés, le travail à domicile ainsi que la pluriactivité. Les horaires décalés, notamment ceux exercés le soir et le samedi, qui permettent une continuité dans les services proposés et que l'on retrouve essentiellement dans les secteurs de la santé, de l'Horeca, du commerce, occupent trois salariés sur dix. Pour le travail dominical comme pour le travail à domicile, ces formes de travail concernent une personne sur

cinq. Le phénomène de pluriactivité est relativement stable sur les cinq dernières années et reste marginal en 2018, **3,8% de la population occupée bruxelloise déclare avoir un deuxième emploi**. Si ce type de situation concerne autant les hommes que les femmes, elle est **plus fréquente chez les personnes hautement qualifiées (4,6%) et chez les personnes âgées de 25 à 49 ans (4,3%)**. Le statut le plus fréquent du deuxième emploi est celui d'indépendant (50,8%), suivi par celui de salarié dans un cas sur trois.



MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE

4.1 Les mouvements de navette

En 2018, 48,4% des emplois à Bruxelles étaient occupés par des navetteurs flamands ou wallons.

En 2018, la Région bruxelloise pourvoit quelque 741.000 emplois, dont 48,4% sont occupés par

des navetteurs flamands ou wallons (respectivement 30,8% et 17,6%).

Malgré l'attractivité exercée par le territoire, la navette entrante a fléchi de 1,9% entre 2013 et 2018, pour s'établir en-deçà des 50% à partir de 2015. Cette tendance est amenée à se poursuivre compte tenu du vieillissement relatif des navetteurs flamands et wallons.

4.2 Quel est le profil des navetteurs ?

Les navetteurs wallons et flamands entrant à Bruxelles sont en moyenne plus âgés que les Wallons et Flamands travaillant dans leur région de domicile, alors que l'inverse est vrai pour les résidents bruxellois. En effet, la comparaison des pyramides des âges indique que, parmi les navetteurs entrant à Bruxelles, les jeunes et les classes d'âge intermédiaire sont sous-représentés tandis que les personnes de plus de 40 ans sont surreprésentées. La proportion de travailleurs provenant des deux autres régions varie avec le niveau d'études. Comparé

Navetteurs plus qualifiés plus âgés

aux navetteurs, on constate un plus faible taux de diplômés du supérieur parmi les travailleurs bruxellois. À l'inverse, la proportion des travailleurs qui résident et travaillent à Bruxelles est plus importante pour le niveau de qualification le plus faible.

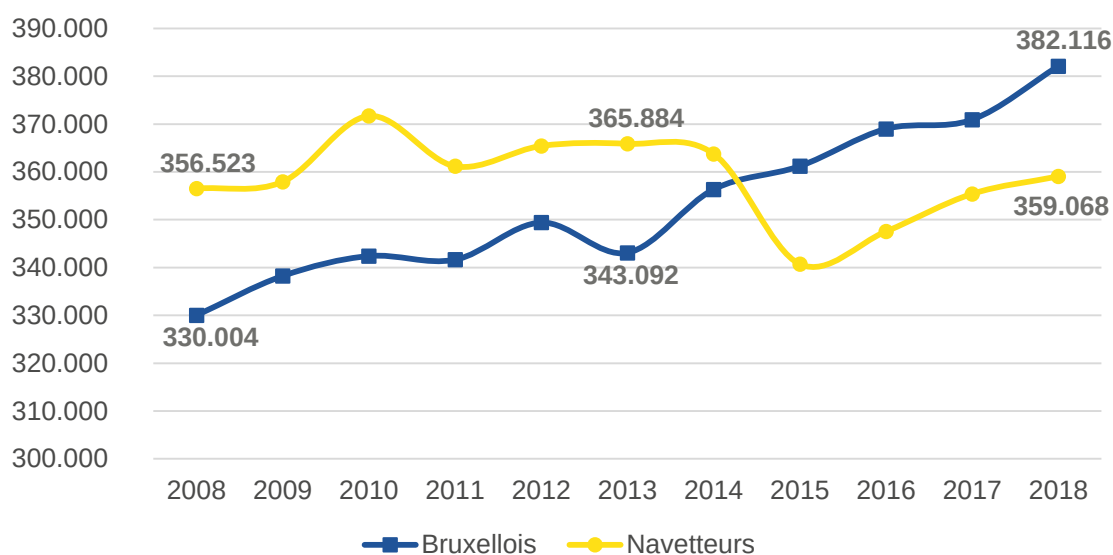
4.3 Comment évolue la navette de travail de et vers Bruxelles ?

Bien que le flux de travailleurs vers Bruxelles en provenance des deux autres régions reste considérable, l'analyse des mouvements pendulaires sur une longue période indique que le taux de navette entrante a progressivement diminué au cours des années.

Alors que le taux de navette entrante a eu tendance à croître jusqu'à la fin des années 1990, on observe depuis une décroissance relative continue du nombre de travailleurs entrant à Bruxelles. En cause, l'augmentation du nombre

de Bruxellois occupés à Bruxelles : la progression de l'emploi intérieur bruxellois (+8,0% entre 2008 et 2018 ayant surtout profité aux résidents de la Région (+15,8%, contre une légère augmentation de +0,8% du nombre de navetteurs).

Figure 21 : Évolution de la répartition de l'emploi intérieur en Région bruxelloise (2008-2018, en nombre)



Source : SPF Économie (DGSIE - EFT), calculs view.brussels

Dans le même temps, la navette sortante a connu une hausse soutenue.

Cette hausse s'explique notamment sous l'effet de dispositions telles que les accords de coopération interrégionale de 2005 visant à renforcer la mobilité des travailleurs. Un nombre croissant d'actifs résidant à Bruxelles sont occupés dans l'une des deux autres régions du pays, soit 17,6% de plus (équivalent à 11.140 travailleurs) qu'en 2008. En 2018, près d'un sixième des Bruxellois à l'emploi sont occupés en dehors

des frontières de la Région (16,1%, ce qui correspond à 75.000 personnes). Cela signifie que **11,0% des Bruxellois vont travailler en Flandre** (51.000 travailleurs) **et 5,1% en Wallonie** (24.000 travailleurs). La navette sortante vers la Flandre est donc supérieure et reflète l'ampleur des mouvements migratoires vers cette région, en particulier vers le Brabant flamand.

4.4 La zone métropolitaine

La périphérie bruxelloise offre d'importantes perspectives d'emploi aux Bruxellois.

En Belgique, les marchés du travail des trois régions présentent des écarts importants, et ont chacun des spécificités qui leur sont propres. Le marché bruxellois se distingue par son caractère urbain et pluriel, par son degré élevé de segmentation, mais surtout par l'effet des dynamiques démographiques et économiques qui minorent les performances réelles de la Région au bénéfice de sa périphérie. Bruxelles, en tant que région économique, dépasse en effet ses frontières administratives. La métropole bruxelloise correspond au territoire des 19 communes bruxelloises, auxquelles viennent se joindre les communes du Brabant flamand ainsi que celles du Brabant wallon¹⁵.

Récemment, view.brussels s'est penché sur les **opportunités d'emploi en périphérie**¹⁶ en réalisant une analyse socio-économique de la **zone métropolitaine bruxelloise (ZMB)**.

Il en ressort que la périphérie bruxelloise ouvre d'importantes perspectives d'emploi aux Bruxellois. En effet, elle est non seulement caractérisée par une croissance de l'emploi plus marquée qu'à Bruxelles, mais elle est également confrontée à un **vieillissement plus important de sa population**. Ce vieillissement de la population a pour conséquence d'accroître les tensions sur le marché du travail, particulièrement dans le Brabant flamand. **Les besoins en main-d'œuvre** devraient continuer à y croître dans les années à venir. Une autre explication aux opportunités d'emploi dans le Brabant flamand est que l'on observe une proportion nettement plus importante d'emplois par rapport à sa réserve de main-d'œuvre.

En outre, view.brussels a examiné de manière détaillée la liste des fonctions critiques dans les différentes régions du pays ainsi que les offres d'emploi reçues par le VDAB et le Forem en se concentrant spécifiquement sur les offres d'emploi localisées dans le Brabant flamand et dans le Brabant wallon.

¹⁵ Cette délimitation au niveau des provinces offre comme avantage précieux d'élargir les données disponibles.

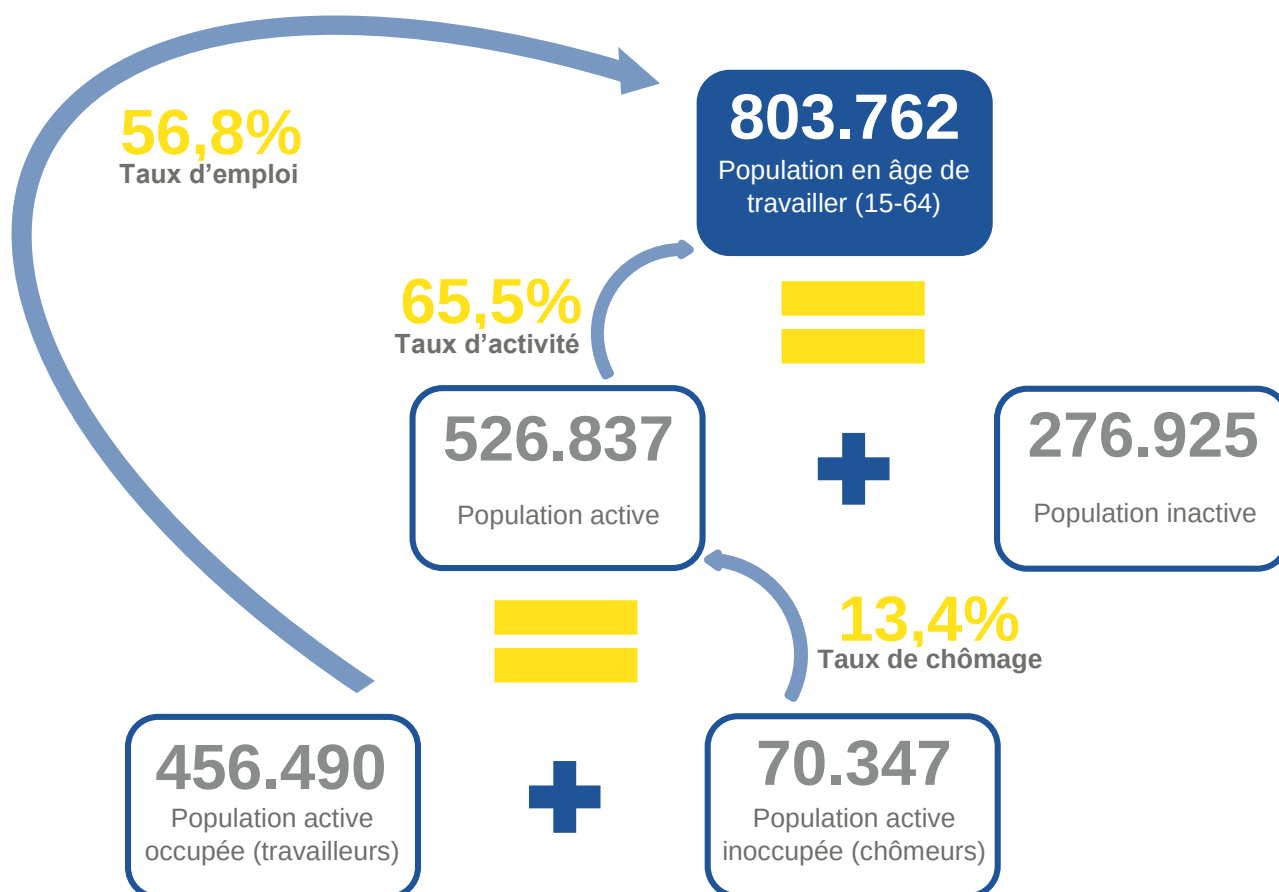
¹⁶ view.brussels, Analyse de l'emploi et des fonctions critiques dans la zone métropolitaine bruxelloise, décembre 2018.

INDICATEURS DE PARTICIPATION AU MARCHÉ DE L'EMPLOI

En 2018, la Région bruxelloise comptait sur son territoire environ 803.000 individus âgés entre 15 et 64 ans. Cette population, que l'on qualifie de « **population en âge de travailler** », n'a de cesse d'augmenter. Cette hausse s'est faite sous l'impulsion de différents facteurs démographiques propres à la Région, puisque la Flandre

et la Wallonie en comparaison n'affichent pas des augmentations d'une telle ampleur. Au cours des cinq dernières années, **elle a augmenté de 3,4% à Bruxelles**, ce qui représente une hausse plus forte que celle enregistrée dans les deux autres régions (+0,3% en Flandre et -0,3% en Wallonie).

Figure 22 : Principaux indicateurs de la population en âge de travailler (2018)



Source des données : SPF Economie – DGSIE (EFT), calculs view.brussels

Parmi la population en âge de travailler, **une partie est à l'emploi et est qualifiée de population active occupée. Une autre partie est répertoriée comme étant en recherche d'emploi** (ou au chômage), **elle représente la population active inoccupée** (plus communément appelée « les chômeurs »). Les deux composent la population active qui englobe 526.000 personnes, dont 456.000 personnes au travail,

qu'elles soient salariées ou indépendantes, et 70.000 personnes au chômage. Enfin, **une dernière partie se situe en marge du marché de l'emploi**, ni au travail, ni au chômage : **c'est la population inactive** (277.000 personnes) qui englobe des statuts divers (étudiants, femmes/hommes au foyer, exclus du chômage ne bénéficiant pas du CPAS, personnes en incapacités de travail, retraités, etc.).

5.1 Population active et taux d'activité

Le taux d'activité¹⁷ s'élève à 65,5% en 2018 en Région bruxelloise (+ 0,4 p.p. en cinq ans), à 71,8% en Région flamande et à 63,8% en Région wallonne. À l'échelle de la Belgique, il progresse de 1,1 p.p. par rapport à 2013 pour atteindre les 68,6% en 2018. Ce taux varie selon une série de caractéristiques individuelles.

65,5%
Région bruxelloise
2018

➔ Selon le sexe

Il est sensiblement plus élevé chez les hommes (71,6%) que chez les femmes (59,5%). Les femmes étant plus souvent dans des situations de retrait par rapport au marché du travail, elles

connaissent un risque plus important de précarité. Ceci est particulièrement vrai à Bruxelles où l'écart de genre est le plus important en comparaison de la Flandre et à la Wallonie.

➔ Selon l'âge

Les jeunes de moins de 25 ans enregistrent un taux d'activité relativement faible (22,4%) en raison de la proportion importante d'étudiants qui réduit la part d'actifs dans cette classe d'âge¹⁸. La part des jeunes actifs est en outre moins forte à Bruxelles que dans les deux autres régions. Au cours des dernières années,

le taux d'activité des jeunes connaît une tendance à la baisse dans toutes les régions (à Bruxelles, il s'établissait à 25,5% en 2013). Toutefois, sur la variation annuelle, une tendance à la hausse s'observe en Région wallonne et en Région flamande entre 2017 et 2018, d'autant plus marquée en Flandre.

¹⁷ Part des personnes actives sur le marché du travail parmi la population en âge de travailler.

¹⁸ La proportion de Bruxellois de moins de 25 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur est passé en cinq ans de 24 % en 2012 à 27 % en 2017.

Le taux d'activité des plus de 50 ans présente une tendance à la hausse depuis quelques années. Cette augmentation traduit une tendance des travailleurs plus âgés à rester plus long-

temps actifs, en raison essentiellement des modifications législatives qui ont repoussé l'âge de sortie anticipée vers la retraite ainsi que des politiques d'activation qui visent ce groupe-cible.

➡ Selon le niveau de qualification¹⁹

Il y a un **écart considérable entre le taux d'activité des personnes hautement qualifiées** (84,4% en 2018) **et celui des personnes les**

plus faiblement qualifiées (43,9%). Ce différentiel est encore plus important en Flandre et en Wallonie.

5.2 Population active occupée et taux d'emploi

La population active occupée bruxelloise se compose de 456.490 personnes. Il s'agit de la population au travail, quel que soit le lieu où s'exerce ce travail. Cette notion se distingue de l'emploi intérieur qui caractérise le volume d'emplois sur le territoire régional.

5.2.1 Taux d'emploi

Le taux d'emploi apporte un éclairage complémentaire au taux d'activité, car il exprime la proportion de personnes qui sont effectivement occupées en emploi parmi la population en âge de travailler. En 2018, il s'établit à 56,8% en Région bruxelloise, à 69,4% en Région flamande, à 58,4% en Région wallonne et à 64,5% pour l'ensemble du pays.

Dans le cadre de la stratégie européenne « Europe 2020 », le taux d'emploi des 20-64 ans a été sélectionné comme indicateur cible, et l'objectif a été fixé à 73,2% pour la Belgique. En 2018, la Belgique arrive alors à 69,7% et Bruxelles à 61,4% (contre 74,6% en Flandre et 63,7% en Wallonie). Si les objectifs européens sont fixés au niveau des Etats, il n'en demeure pas moins que l'architecture institutionnelle

56,8%
Région bruxelloise
2018

spécifique de la Belgique induit une prise en compte des résultats au niveau des Régions. À ce propos, au niveau du territoire national, le taux d'emploi peut être considéré comme un indicateur de performance économique dans la mesure où il permet d'appréhender la capacité d'une économie à générer des emplois.

¹⁹ Le niveau de qualification faible rassemble le niveau primaire et secondaire inférieur. Le niveau moyen de qualification comprend le secondaire supérieur et les filières d'apprentissage. Le niveau de qualification le plus élevé inclus : 1/ Niveau non universitaire type court– 2/ Niveau non universitaire type long, niveau universitaire, bachelier académique ou master.

Par contre au niveau des territoires régionaux, il reflète d'abord et avant tout le niveau de participation de ses résidents à l'emploi (voir infra).

Entre 2013 et 2018, la population active occupée a progressé en Région bruxelloise à un rythme plus rapide (+11,8%, ou quelque 48.000 unités supplémentaires) qu'en Flandre et qu'en Wallonie (respectivement +5,1% et +2,1%).

Cette progression s'accompagne d'une hausse du taux d'emploi, qui est passé de 52,5% à 56,8% au cours de la même période (soit plus 4,3 p.p.).

À l'instar du taux d'activité, le taux d'emploi varie aussi selon diverses caractéristiques individuelles.

➔ Selon le sexe

Il est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (61,2%, contre 52,4%). Il ne s'agit toutefois pas d'une spécificité bruxelloise, puisque l'on retrouve un écart de genre dans les deux

autres régions, de moindre ampleur cependant (aux alentours de 7 p.p. pour la Flandres, de 8 p.p. pour la Wallonie, et de 9 p.p. à Bruxelles).

➔ Selon l'âge

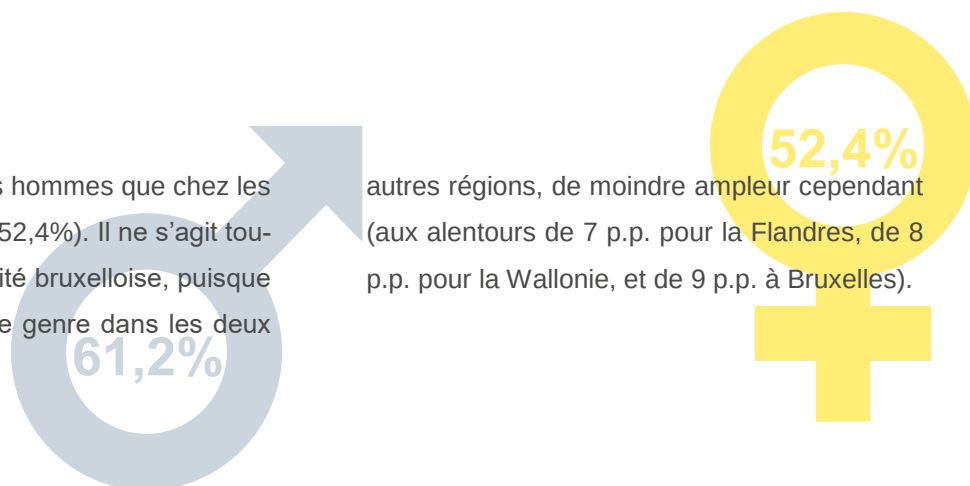
Le taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans (hors étudiants) atteint 54,1% en 2018. Il reste néanmoins bien en-deçà de celui de la Flandre

(80,6%), mais avoisine davantage celui de la Wallonie (64,6%) en comparaison avec le taux observé ces dernières années.

➔ Selon le niveau de qualification

À l'instar du taux d'activité, **le taux d'emploi est plus élevé parmi les personnes hautement qualifiées (78,5%)** et le plus bas chez les personnes faiblement qualifiées (32,6%). Le taux d'emploi des personnes moyennement qualifiées, c'est-à-dire des personnes ayant terminé

l'enseignement secondaire supérieur, mais qui ne détiennent pas un diplôme de l'enseignement supérieur, est quant à lui très faible à Bruxelles (51,4%), en comparaison à la Flandre (71,1%) et à la Wallonie (61,9%).



5.3 Population active inoccupée et taux de chômage

La population active inoccupée se compose de 70.347 personnes. Il s'agit de la population au chômage.

5.3.1 Taux de chômage

16,0%
2018

Le taux de chômage à Bruxelles connaît une baisse continue depuis 5 ans.

L'évolution du chômage sur une longue période montre une hausse relative du taux de chômage administratif à Bruxelles depuis la création de la Région en 1989. Bruxelles a une situation comparable au reste des villes européennes. Et pour cause, elle résulte du cadre conjoncturel et des tendances lourdes provenant entre autres des effets des politiques européennes, notamment en termes d'activation des chômeurs.

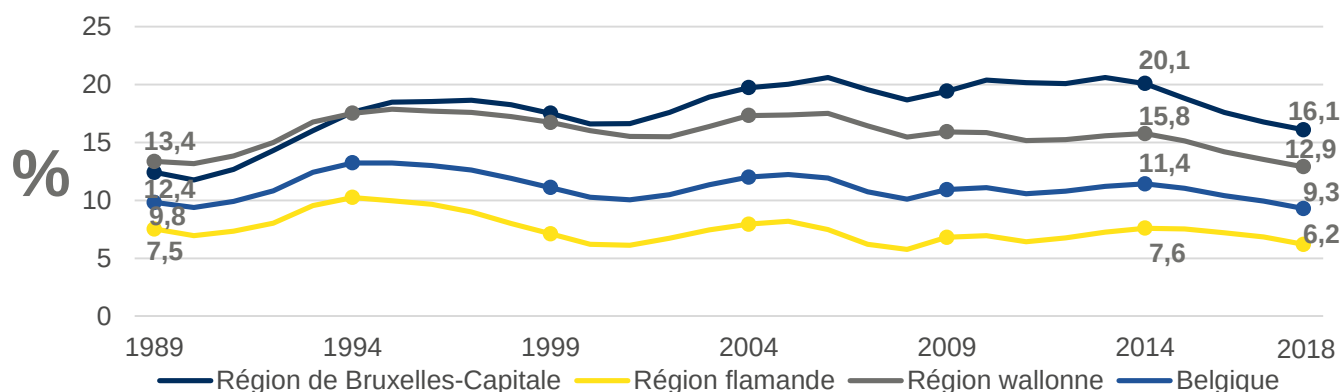
Son évolution n'est pas diamétralement opposée non plus à celles des régions wallonne et flamande. La grande différence se situe dans

l'ampleur et la sensibilité conjoncturelle plus importante à Bruxelles que dans les deux autres régions.

Dans chacune des régions, le chômage a augmenté en trois temps : d'abord entre 1991 et 1997, puis entre 2002 et 2007 et enfin à la suite de la crise de 2008. Après avoir atteint un pic en 2013 (20,6%), le taux de chômage à Bruxelles connaît une baisse continue depuis 2014. Il se situe en 2018 au même niveau que celui qu'il avait début des années 1990 (16,0%). La diminution du taux de chômage à Bruxelles est relativement plus marquée qu'en Wallonie et en Flandre.

En Flandre, la baisse ressemble plus à une stabilisation pour s'accélérer plus franchement depuis 2017. En Wallonie, même si plus timide qu'à Bruxelles, la baisse est constante depuis 2015.

Figure 23 : Évolution du taux de chômage administratif par région (1989-2018, en %)



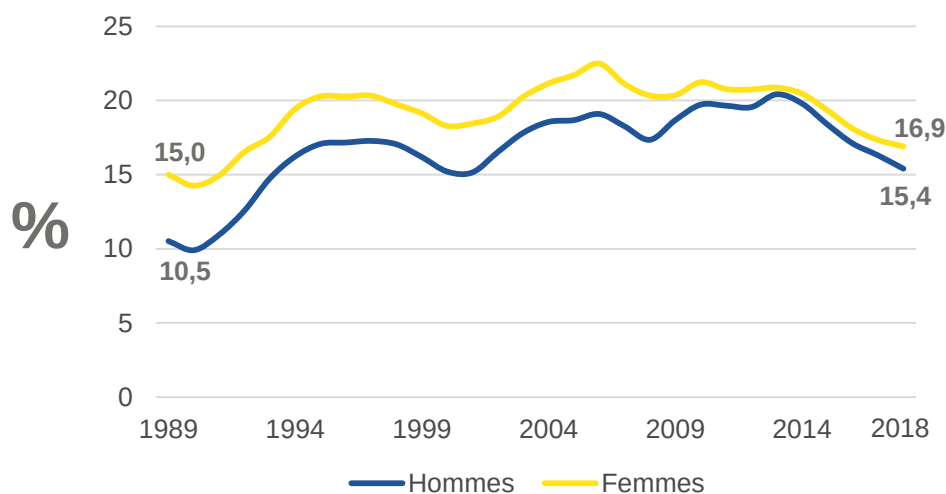
Source des données : BNB, SPF Economie – DGSIE (EFT), Actiris, VDAB, Forem, ONEM- Direction statistique, calculs view.brussels

➔ Selon le sexe

Alors que le taux de chômage des *femmes* est historiquement plus élevé que celui des hommes, l'écart a tendance à se réduire au fil du temps. En 2018, le taux de chômage des femmes s'élève en effet à 16,9%, un taux supérieur d'un point et demi de pourcentage à celui des hommes (15,4%). L'une des explications réside dans le fait que l'emploi des femmes a progressé davantage que celui des hommes au cours des dernières années, notamment depuis

la crise de 2008 qui a frappé plus durement l'emploi des hommes. Les femmes ont, qui plus est, tiré davantage profit des créations d'emplois dans le secteur des services, de la distribution, de l'enseignement et de la santé. Une autre explication pourrait être les vagues d'exclusion systématiques du chômage à la suite des différentes réformes, ces exclusions ayant davantage touché les femmes.

Figure 24: Évolution du taux de chômage administratif selon le sexe en Région bruxelloise (1989-2018, en %)



Sources : BNB, SPF Économie – DGSIE (EFT), Actiris, calculs view.brussels

➡ Selon la classe d'âge

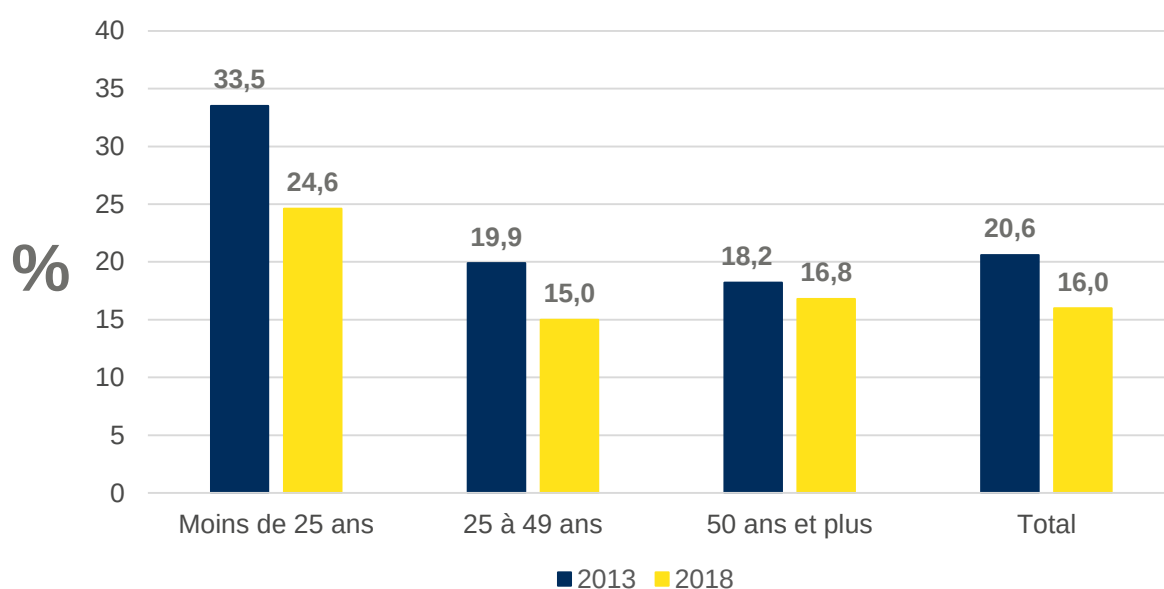
Le taux de chômage administratif des jeunes de moins de 25 ans se situe toujours à un niveau structurellement élevé en Région bruxelloise (24,6%). Cependant, ce taux a connu une baisse significative depuis 2013 (-8,9 p.p. entre 2013 et 2018).

La tranche d'âge intermédiaire des 25 à 49 ans a elle aussi connu une baisse du taux de chômage sur les cinq dernières années (-4,9 p.p.).

Par contre, les chômeurs plus âgés (≥ 50 ans) voient leur taux de chômage rester relativement stable (-1,4 p.p.).

Si le chômage des jeunes demeure une question préoccupante à Bruxelles, il ne doit pas occulter l'évolution du chômage, moins favorable, dans les autres tranches d'âge.

Figure 25 : Évolution du taux de chômage administratif selon la classe d'âge en Région bruxelloise (2013-2018, en %)



Sources : BNB, SPF Économie - DGSIE (EFT), Actiris, calculs view.brussels

La diminution du chômage des jeunes en Région bruxelloise s'explique en partie par le développement de solutions notamment apportées dans le cadre de la Garantie pour la Jeunesse (« Youth Guarantee ») à la problématique de l'accès à l'emploi des jeunes.

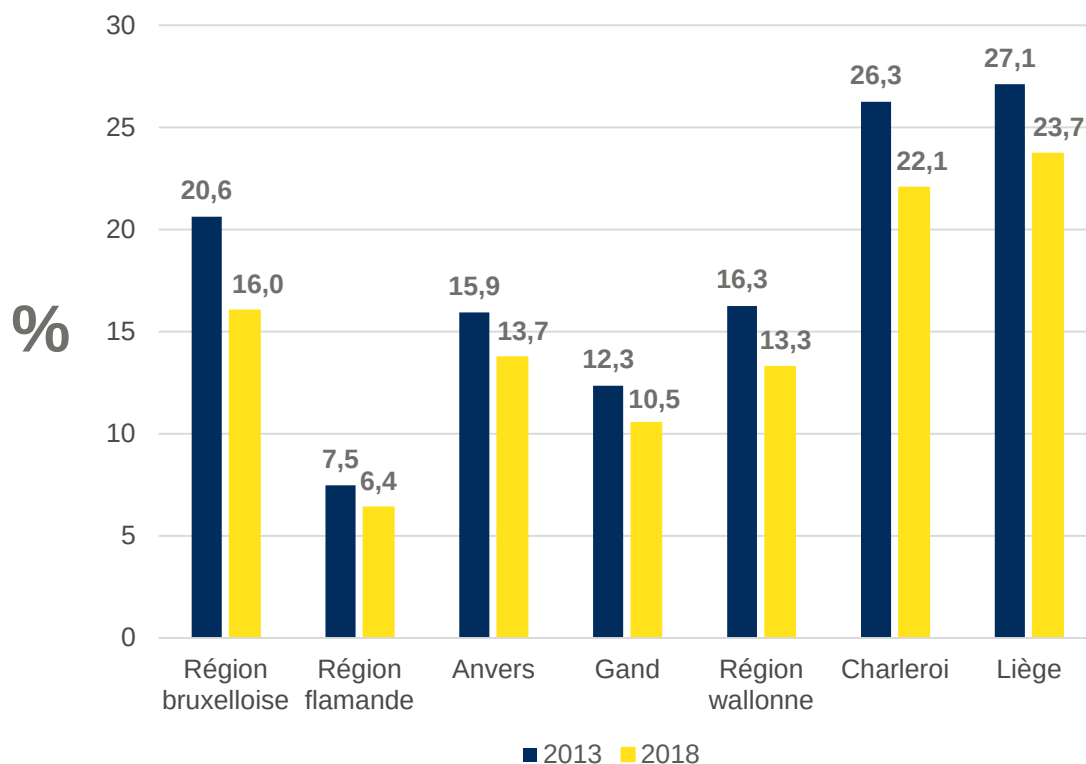
- 1 La mise en place du plan d'action individualisé (**PAI**) contribue à une amélioration des outils pour la recherche d'emploi et à une amélioration de l'orientation des jeunes vers les différentes solutions (d'emploi, de formation, de stage, etc.) en fonction de leurs profils.
- 2 La réforme de la gestion des offres d'emploi a entraîné une hausse des placements de jeunes.
- 3 Les **stages professionnels** (stages First, stages internationaux, etc.) permettant aux jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle ont été mis en place.
- 4 Le renforcement des synergies entre les pôles « formation » et « emploi » permet de développer les **formations** à destination des jeunes.
- 5 L'essor des tests de langues et de la délivrance de **chèques langues** concerne en particulier les jeunes.
- 6 L'extension de la mesure de « convention de premier emploi » (**CPE-OIP et CPE-YG**) permet de placer davantage de jeunes dans un emploi subventionné.
- 7 La mise en place récente du « **contrat d'insertion** » octroie aux jeunes inscrits après leurs études une solution d'emploi au cas où ils n'ont pas eu d'expérience de travail de plus de 90 jours dans les 18 mois de leur inscription.

5.3.2 Taux de chômage par ville

La diminution du *chômage* en Région bruxelloise depuis 2013 peut être mise en perspective avec l'évolution du chômage dans les deux autres régions ainsi que dans les principales autres villes belges. On remarque alors que le

taux de chômage a diminué de manière plus importante à Bruxelles (-4,6 p.p.) qu'à Charleroi (-4,2 p.p.) ou que dans la Région wallonne (-3,0 p.p.) et à Liège (-3,4 p.p.).

Figure 26 : Évolution du taux de chômage administratif pour la Région de Bruxelles-Capitale et les principales villes belges (2013-2018²⁰, en %)



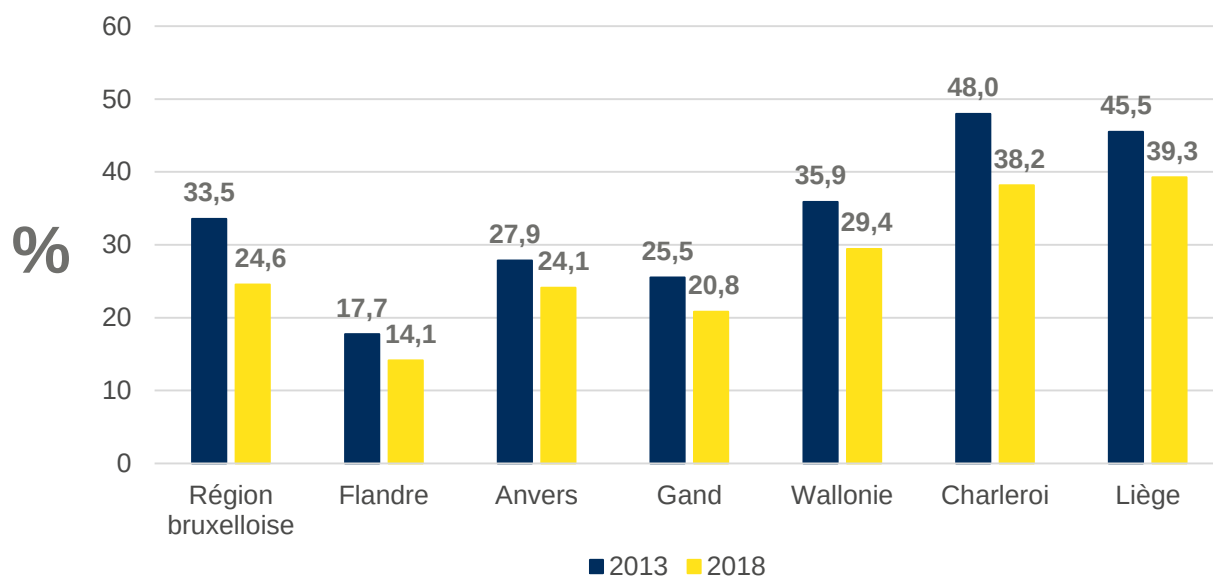
Sources : VDAB, Actiris, BNB, SPF Économie – DGSIE (EFT), Steunpunt Werk, calculs view.brussels

Ce constat est le même pour le *chômage des jeunes* qui diminue en Région bruxelloise depuis 2013 et qui peut être mis en perspective avec l'évolution du chômage des jeunes dans les deux autres régions ainsi que dans les principales autres villes belges.

Le taux de chômage des jeunes a diminué de manière plus importante que celui de l'ensemble de la population, à Charleroi (-9.8 p.p.) qu'à Bruxelles (-9,0 p.p.) ou que dans la Région wallonne (-6,4 p.p.) et à Liège (-6,2 p.p.).

²⁰ Population active totale 2018 (chiffres provisoires)

Figure 27 : Évolution du taux de chômage administratif des jeunes pour la Région de Bruxelles-Capitale et les principales villes belges (2013-2018²¹, en %)

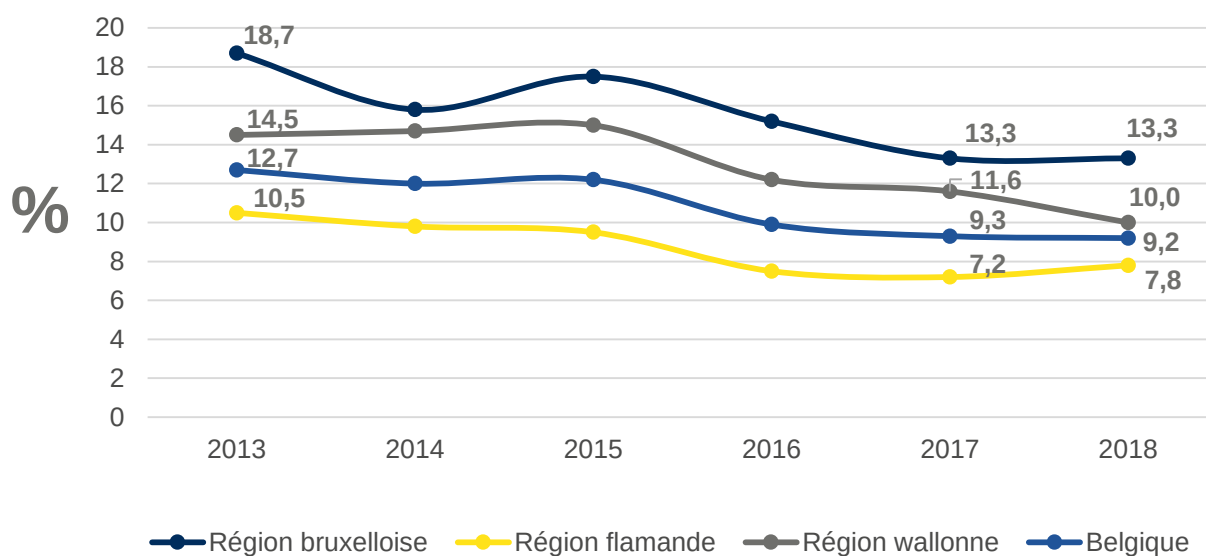


Sources : VDAB, Forem (excl. Communauté germanophone), Actiris, BNB, SPF Économie – DGSIE (EFT), Steunpunt Werk, calculs view.brussels

5.3.3 Taux des NEET

À côté de ces résultats encourageants, le taux de NEET (jeunes qui ne sont ni à l'emploi, ni dans l'enseignement, ni en formation) indique qu'une partie des jeunes qui sortent du champ du chômage continuent d'alimenter une zone grise entre emploi et chômage.

Figure 28 : Évolution du taux de NEET parmi les jeunes de 15 à 24 ans selon la Région (2013-2018, en %)



Source des données : SPF Économie – DGSIE (EFT), calculs view.brussels

²¹ Population active totale 2018 (chiffres provisoires)

Comme l'indique le graphique, le **taux de NEET²²** en Région bruxelloise est à son niveau le plus bas depuis cinq ans (13,3% en 2018, contre 18,7% en 2013). Cette amélioration peut être mise en parallèle avec le fait que le taux

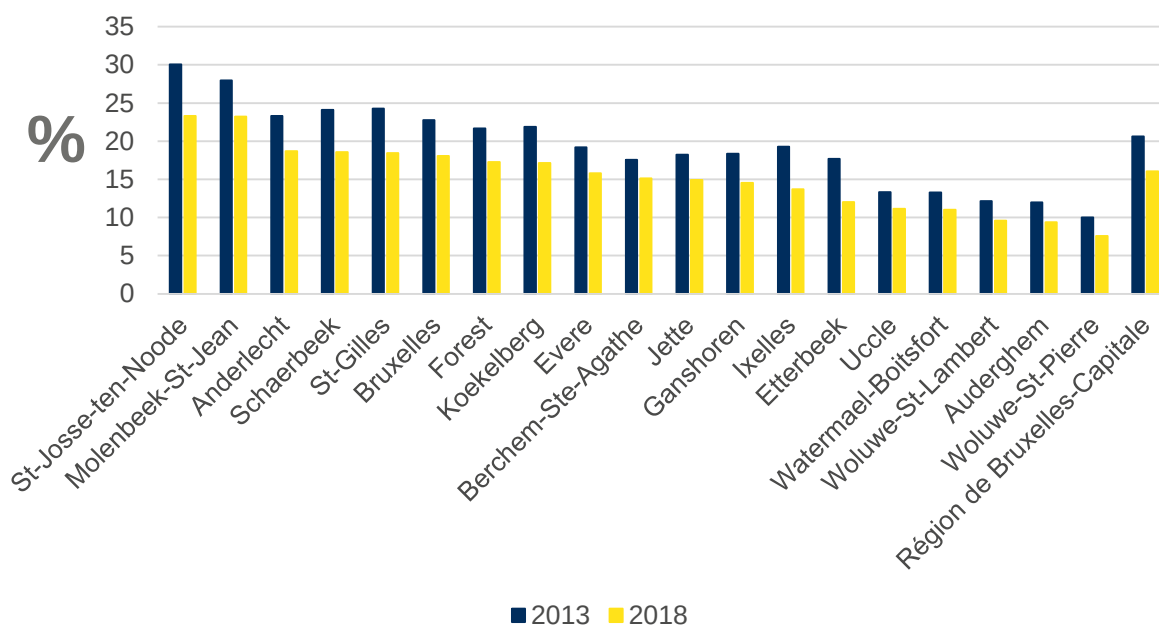
d'abandon scolaire précoce tend à diminuer de façon plus marquée à Bruxelles qu'ailleurs passant de 17,7% en 2013 à 10,7% en 2018 (contre 7,5% à 7,3% en région flamande et 14,7% à 9,9% en région wallonne).

5.3.4 Taux de chômage par commune

Entre 2013 et 2018, les communes bruxelloises ont toutes enregistré une baisse de leur taux de chômage. **Les baisses les plus importantes sont constatées dans les communes de Saint-Josse-ten-Noode, Saint-Gilles, Etterbeek, Ixelles et Schaerbeek.** Plus généralement, on observe depuis plusieurs années une évolution du chômage plus favorable dans les communes de la première couronne.



Figure 29 : Évolution du taux de chômage administratif en Région bruxelloise par commune (2013-2018, en %)



Sources: BNB, SPF Economie (DGSIE-EFT), Steunpunt Werkt, Actiris, calculs view.brussels

²² NEET: Neither in employment nor in education and training », soit les jeunes de 15 à 24 ans sans emploi, déscolarisés et sans formation

Le taux de chômage est globalement plus élevé que la moyenne régionale dans le « croissant pauvre ».

Si la baisse du taux de chômage a été effective dans toutes les communes bruxelloises au cours des cinq dernières années, on observe encore des **disparités très fortes entre communes, le taux de chômage étant globalement plus élevé** que la moyenne régionale **dans les communes dites du « croissant pauvre »**. La réalité du sous-emploi et de la sous-activité dans ces territoires s'inscrit dans

le **contexte socio-économique précaire qui caractérise ces quartiers** : densité de population élevée, proportion importante d'étrangers et de primo-arrivants, problématique de dualisation de l'enseignement et de retard scolaire ou de décrochage scolaire précoce plus marquée, part de logements anciens et de logements sociaux plus grande que sur l'ensemble du territoire bruxellois, etc. sont autant d'indicateurs qui permettent un tant soit peu d'appréhender ce contexte. On pourrait aussi évoquer la proportion plus importante de mères seules et une pénurie des structures d'accueil de la petite enfance plus aigüe, faits qui ne favorisent aucunement la participation des femmes à l'emploi, voire même leur activité.

5.3.5 Taux de chômage par origine

La question de la diversité ethnique sur le marché de l'emploi est particulièrement prégnante en Région bruxelloise où la multiculturalité est une réalité avérée.

L'étude de cette problématique a pendant longtemps été chose peu aisée. En l'absence de statistiques portant sur l'origine des personnes, cette question n'a souvent pu être abordée qu'à travers la variable de la nationalité. Or, celle-ci s'avère peu pertinente dans ce cadre en raison de la question des naturalisations, particulièrement nombreuses en Région bruxelloise, ainsi que de la dimension historique des flux migratoires qui vient complexifier l'analyse. En effet, le traitement différencié des personnes selon leur origine sur le marché de l'emploi touche non seulement des personnes étrangères, mais également des Belges d'origine étrangère, nés et scolarisés en Belgique. Depuis 2013, un

21,2%
Taux de chômage selon l'origine

nouvel outil d'analyse permet d'appréhender la question de la diversité sur le marché de l'emploi sous l'angle des origines : le Monitoring socio-économique, fruit d'une collaboration entre le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, la Banque Carrefour de la Sécurité sociale

(BCSS), le Registre national ainsi que des experts universitaires. Cette publication, dont la première édition est parue en septembre 2013 entend offrir une meilleure connaissance du marché de l'emploi selon la position qu'y occupent les personnes de nationalité ou d'origine étrangère. En outre, en 2019, **view.brussels** a publié sa première étude longitudinale selon l'origine nationale²³. Intégrer la variable de l'« origine » dans toutes les analyses, et la croiser avec des données comme le genre, le niveau de formation ou encore le lieu de résidence, permet d'analyser de manière précise les inégalités d'accès à l'emploi. Cette étude a pour vocation de livrer des enseignements, de poser le débat des inégalités ethno-raciales sur

le marché de l'emploi et de dégager des mesures concrètes afin d'œuvrer vers un accès égalitaire à l'emploi.

Le taux de chômage selon l'origine²⁴ ne montre, quant à lui, pas de grandes variations au cours des dernières années. Les personnes ayant une origine étrangère extra-européenne continuent d'enregistrer le taux de chômage le plus élevé en Région bruxelloise (21,2%), alors que ce taux est nettement plus faible pour les personnes d'origine belge (8,3%). Ceci indique que l'accès à l'emploi reste particulièrement difficile pour les personnes ayant une origine non européenne.

Tableau 14 : Taux de chômage et taux d'emploi selon l'origine et la nationalité en RBC (4 / 2016)

	TOTAL	Nationalité		Origine	
		Belge	Hors UE	Belge	Hors UE
Taux de chômage	13,5	14,5	23,9	8,3	21,2
Taux d'emploi ²⁵	49,9	55,8	29,7	68,2	39,8

Source : BCSS, calculs view.brussels

Les groupes les plus impactés par le chômage sont dans l'ordre : les populations d'origine congolaise/burundaise/rwandaise (24,9%), d'origine " autre africaine " (23,9%), d'origine

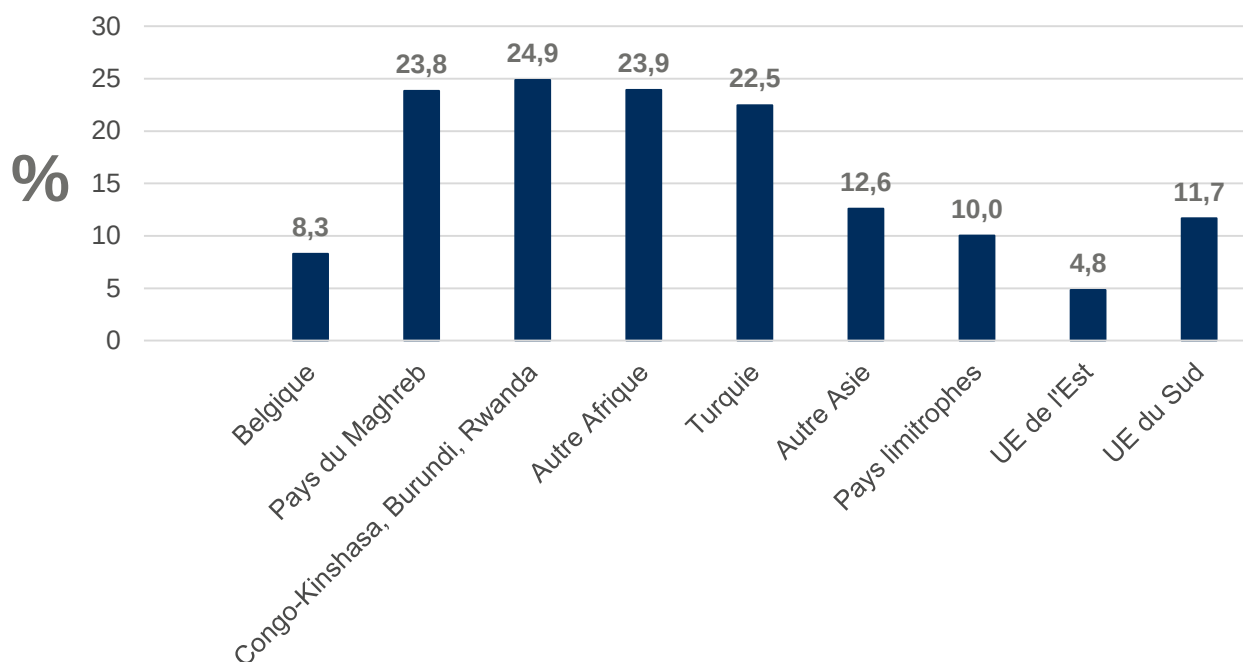
maghrébine (23,8%) et d'origine turque (22,5%). Leur taux de chômage est environ trois fois plus important que celui des personnes d'origine belge (8,3%).

²³ Profil et trajectoire des chercheuses et chercheurs d'emploi en Région de Bruxelles-Capitale, http://www.actiris.be/Portals/36/Documents/FR/20190628_Actiris_view.brussels_complet_FR.pdf

²⁴ Ce taux est calculé à partir de la population des chômeurs complets indemnisés, et non sur l'ensemble des demandeurs d'emploi comme cela se fait pour le calcul du taux de chômage administratif.

²⁵ Le taux d'emploi total est largement sous-estimé puisque les données de la BCSS ne tiennent pas compte de l'emploi international (nombreux à Bruxelles). Le taux de chômage ne tient compte uniquement des chômeurs indemnisés (et donc ne reflète pas la totalité des personnes demandeurs d'emploi telle que celles émergeant notamment des CPAS)

Figure 30 : Taux de chômage selon l'origine nationale en Région bruxelloise (4ème semestre 2016, en %)



Source : BCSS, calculs view.brussels

5.4 Halo et sous-emploi

Le halo autour du chômage est composé de personnes sans emploi qui ne sont pas considérées comme chômeurs.

La population en âge de travailler, de 15 à 64 ans, se répartit généralement entre trois catégories : **soit elle est à l'emploi, soit au chômage ou en inactivité**. Les données sur cette population permettent d'estimer combien de personnes se présentent sur le marché de l'emploi, et plus précisément combien ont un emploi, combien sont en situation de chômage, et si elles cherchent du travail ou pas. La catégorisation des situations d'emploi, de chômage et d'inactivité, dont les frontières sont parfois trop

tranchées, ne permettent pas de cerner la diversité des situations. Les évolutions du marché du travail, « caractérisées par une multiplication et une accélération des flux, résultant tantôt de mouvements naturels tantôt de mesures réglementaires qui font passer des individus du chômage vers l'inactivité, du chômage vers des emplois précaires ou réduits, de l'emploi vers l'inactivité, de l'inactivité vers l'emploi ou vers le chômage »²⁶, tendent à brouiller de plus en plus les frontières entre ces catégories.

Ce qui a mené à la définition d'un nouveau concept, il y a déjà quelques années, celui du halo autour du chômage et de situation de « sous-emploi ».

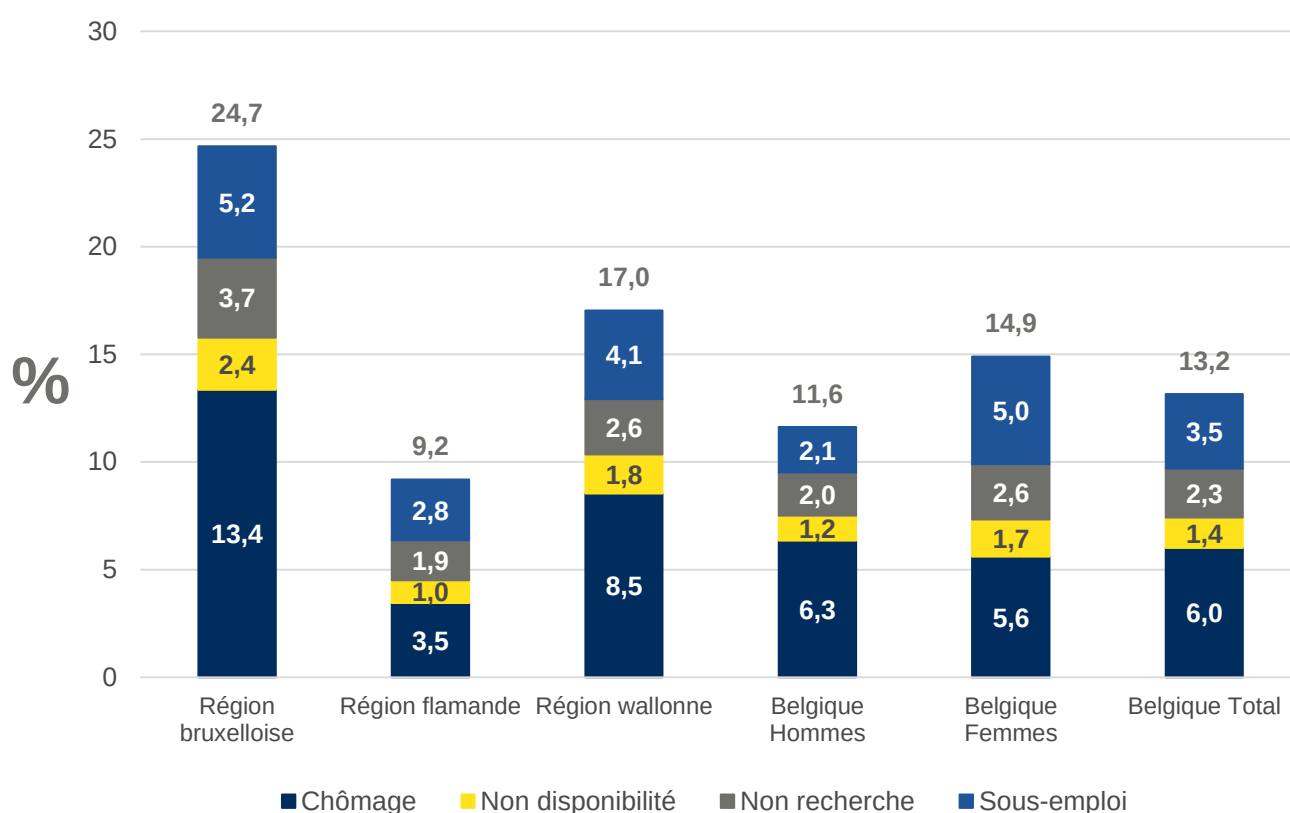
²⁶ Iweps working paper 2013, n°13, p.25

Le halo autour du chômage²⁷ est composé de personnes sans emploi qui ne sont pas considérées comme chômeurs au sens BIT²⁸. L'introduction d'indicateurs complémentaire tels que, les conditions de « disponibilité » et de recherche d'emploi, ainsi que l'estimation de la population désireuse de travailler plus, celle dont le temps de travail est inférieur aux attentes, permettent d'obtenir des estimations

plus justes sur les situations de la population face au marché de l'emploi.

Sur la figure suivante, il apparaît que si le taux de chômage est plus important à Bruxelles qu'ailleurs, la part de personnes se déclarant en sous-emploi est également plus élevée qu'ailleurs, jusqu'à près de deux fois plus qu'en Flandre.

Figure 31 : Chômage, halo et sous-emploi par région de résidence (2018, en % de la population active)



Source : SPF Économie - DGSIE (EFT), calculs view.brussels

²⁷ Insee en bref, Pour comprendre...La mesure du chômage

²⁸ Le taux de chômage au sens du BIT ne prend pas en compte les chômeurs découragés ou encore ceux indisponibles pour maladie.

5.5 Caractéristiques des demandeurs d'emploi inoccupés

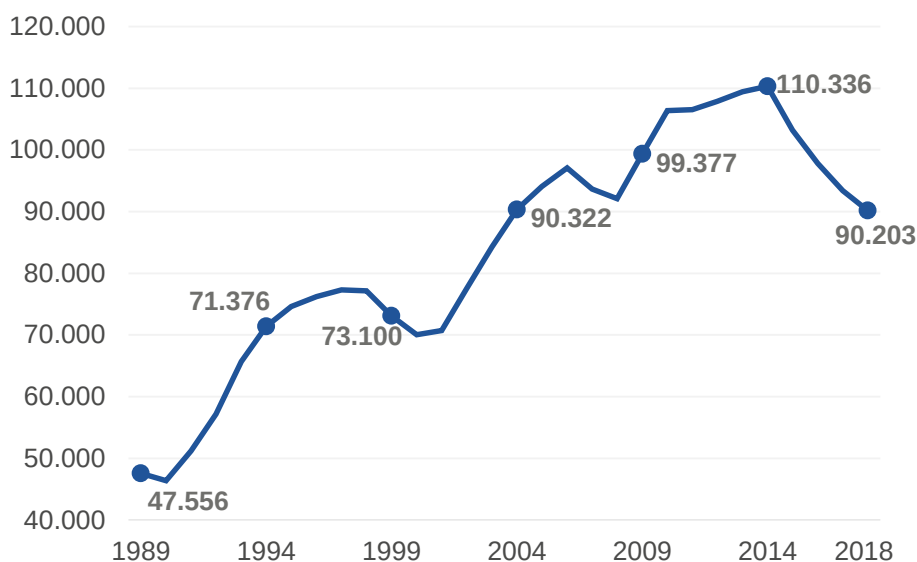
5.5.1 Évolution du nombre global de demandeurs d'emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi est à son niveau le plus faible depuis 10 ans.

En 30 ans, le nombre de demandeurs d'emploi bruxellois a fluctué du simple au double, voire

quasiment triple lors des pics provoqués par la crise économique de 2008 dont les effets ont atteint des sommets en 2014. Une partie de la hausse observée à partir de 2002 s'explique aussi par des modifications de la réglementation, notamment la dispense des chômeurs âgés qui a été supprimée²⁹.

Figure 32 : Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) en Région bruxelloise depuis 1989 (en nombre)



Source : Actiris, calculs view.brussels

Le nombre de demandeurs d'emploi (DEI) est à son niveau le plus faible depuis 10 ans. En 2018, il s'établissait à 90.203, un niveau similaire à celui enregistré en 2008 (soit 92.114 DEI). La baisse du volume global de DEI est de

17,6% sur les 5 dernières années. Si la dernière variation annuelle est moins importante (-3,4%, soit -3.189 unités de 2017 à 2018), la baisse amorcée depuis 2014 se poursuit néanmoins à Bruxelles.

²⁹ De 2002 à 2018, c'est une augmentation de 370 % pour les 50 ans et plus (soit 18.400 DEI), tandis que les moins de 50 ans diminuent de 8% (soit -5.700 DEI), pour une hausse générale du nombre de DEI sur cette période de 16% (soit 12.600 DEI).

5.5.2 Quel est le profil des demandeurs d'emploi bruxellois ?

Certains groupes sociaux sont particulièrement exposés au chômage en Région Bruxelloise. En comparaison avec le reste du pays, Bruxelles enregistre plus de demandeurs d'emploi peu qualifiés, de demandeurs d'emploi avec une durée d'inactivité élevée et de demandeurs d'emploi de nationalité étrangère.

Le taux de chômage des jeunes, bien qu'il ait connu une baisse continue ces dernières années, demeure à un niveau préoccupant.

Nous pouvons également pointer les chômeurs âgés dont la part parmi les DEI a crû de manière très marquée au cours de cette dernière décennie et qui connaissent également une insertion professionnelle complexe. Bien évidemment, ces groupes ne sont pas exclusifs les uns des autres. Souvent, les caractéristiques individuelles d'âge, de niveau de diplôme, de sexe, d'origine ou de durée d'inoccupation se croisent et se superposent, rendant l'accès vers l'emploi d'autant plus ardu. De cette manière, lorsque

les mesures d'emploi visent l'une des variables précitées, elles touchent de facto un ou plusieurs des autres axes.

À ce titre, la problématique du chômage des jeunes fait essentiellement écho au chômage des **jeunes infraqualifiés, des jeunes de nationalité ou d'origine étrangère, des jeunes résidant dans les quartiers les plus précarisés** de la Région bruxelloise ou encore au **chômage des jeunes femmes**. De même, lorsqu'une mesure d'emploi vise l'axe de l'infraqualification, elle touche différents groupes-cibles : les infraqualifiés bien sûr, mais aussi les chômeurs d'origine étrangère ou les chômeurs plus âgés.

Enfin, **parmi les chômeurs de longue durée, on retrouve notamment davantage de chômeurs âgés, de personnes infraqualifiées et de chefs de famille monoparentale** (principalement des femmes).

Parmi les chercheurs d'emploi inscrits auprès d'Actiris, on comptabilise 79,7% de personnes d'origine étrangère alors que cette proportion est de 73,1% parmi la population en âge de travailler (18-64 ans). La surreprésentation dans le chômage touche exclusivement les groupes d'origine non-UE, et en particulier les personnes d'origine africaine sub-saharienne, d'origine maghrébine et d'origine turque.

Tableau 15 : Évolution du profil des DEI en Région bruxelloise selon diverses caractéristiques

		2018		Variation 2013-2018		Variation 2017 - 2018	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Catégorie	DEDA	61.591	68,3	-16.882	-21,5	-1.127	-1,8
	Jeunes après études	4.636	5,1	-1.857	-28,6	-314	-6,3
	Autres DEI	23.976	26,6	-487	-2,0	-1.748	-6,8
Sexe	Hommes	47.014	52,1	-10.926	-18,9	-2.010	-4,1
	Femmes	43.188	47,9	-8.301	-16,1	-1.180	-2,7
Classe d'âge	< 25 ans	8.977	10,0	-5.496	-38,0	-694	-7,2
	25-29 ans	11.783	13,1	-5.449	-31,6	-847	-6,7
	30-34 ans	12.404	13,8	-4.568	-26,9	-720	-5,5
	35-39 ans	12.313	13,7	-2.674	-17,8	-529	-4,1
	40-44 ans	11.159	12,4	-2.108	-15,9	-421	-3,6
	45-49 ans	10.228	11,3	-999	-8,9	-323	-3,1
	50-54 ans	9.008	10,0	-1.204	-11,8	-259	-2,8
	≥ 55 ans	14.332	15,9	3.272	29,6	603	4,4
Nationalité	Belges	58.567	64,9	-15.874	-21,3	-1.586	-2,6
	UE	13.878	15,4	-1.134	-7,6	-582	-4,0
	Hors UE	17.758	19,7	-2.218	-11,1	-1.021	-5,4
Niveau de qualification	Faible	20.302	22,5	-9.265	-31,3	-1.181	-5,5
	Moyen	18.499	20,5	-4.122	-18,2	-339	-1,8
	Élevé	12.703	14,1	-2.039	-13,8	-96	-0,8
	Études étrangères sans équivalence, dont :	38.699	42,9	-3.800	-8,9	-1.573	-3,9
	Niveau faible	19.795	51,2	-2.429	-10,9	-969	-4,7
	Niveau moyen	11.073	28,6	-521	-4,5	-411	-3,6
	Niveau élevé	7.215	18,6	528	7,9	-84	-1,2
	Niveau indéterminé	616	1,6	-1.379	-69,1	-108	-14,9
Durée d'inactivité	< 6 mois	21.908	24,3	-3.500	-13,8	-747	-3,3
	6 à 11 mois	10.996	12,2	-4.021	-26,8	-860	-7,3
	12 à 23 mois	13.283	14,7	-5.636	-29,8	-1.042	-7,3
	≥ 24 mois dont :	44.016	48,8	-6.069	-12,1	-538	-1,2
	5 ans et plus	24.133	26,8	693	3,0	442	1,9
TOTAL		90.203	100	-19.226	-17,6	-3.189	-3,4

Source : Actiris, calculs view.brussels

Si le chômage bruxellois se caractérise par une plus grande présence de la population masculine, faiblement qualifiée, de plus de 55 ans et dont la durée d'inactivité dépasse les 24 mois, des évolutions touchent l'ensemble des catégories et diverses explications peuvent être avancées.

➡ Au cours de la dernière année

La baisse du chômage (-3,4% soit -3.189 DEI), bien que plus timide que pour les années précédentes, se reflète dans toutes les catégories de DEI, à l'exception toutefois des demandeurs âgés de plus de 55 ans et des chômeurs de très longue durée (5 ans et plus).

Un peu moins de sept chercheurs d'emploi sur dix sont *demandeurs d'emploi demandeur d'allocation*.

Les hommes ont le plus été concernés par la baisse, -4,1% soit 2.010 personnes, le double de la diminution enregistrée pour les femmes.

La variable de l'âge montre une corrélation étroite entre l'augmentation de l'âge et la diminution des DEI. La baisse s'étend de -7,2%, pour les moins de 25 ans, à -2,8% pour les 50-55 ans. Par contre, bien que le contexte économique soit plutôt clément, les DEI âgés de plus de 55 ans enregistrent une hausse de 4,4%, soit 603 DEI supplémentaires depuis 2017. Cette dernière s'explique par le fait que la dispense pour les chômeurs âgés ait été supprimée en 2002, et continue à impacter cette catégorie de demandeurs d'emploi. Ils font partie des groupes à risque, qui seront évoqués par la suite.

S'agissant du *niveau d'études*, les détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou universitaire observent quasi un statu quo. Au cours de cette dernière année, la baisse profite essentiellement aux DEI dont le diplôme le plus élevé est le CEB (-5,5%) ou encore les DEI dont le diplôme a été obtenu à l'étranger et pour lequel aucune équivalence n'a encore été obtenue (-3,9%). Cette baisse s'analyse au regard de la hausse générale du niveau de qualification de la population ainsi que des politiques d'activation et des exclusions du chômage. Elle doit être nuancée par le constat que la probabilité de sortir du chômage reste la moins élevée pour les personnes infraqualifiées.

Enfin, au niveau de la *durée d'inactivité*, ce sont les DEI inscrits entre 6 et 11 mois ainsi que ceux qui sont inscrits depuis 12 à 23 mois, qui affichent la plus grande diminution. Au-delà de deux ans de chômage, le phénomène se confirme pour les demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans. On constate une augmentation de +2,7% entre 2017 et 2018 et +13,5% entre 2013 et 2018. Pour les chômeurs de longue durée (5 ans et plus), l'augmentation est de respectivement +4,6% et 24,4%. Pour les autres classes d'âge, une diminution importante est observée.

Depuis 5 ans, l'évolution du chômage est favorable. La conjoncture clémente, les politiques d'activation et changements législatifs expliquent cette baisse.

La situation du chômage montre une évolution plutôt favorable, due notamment à une conjoncture clémente. Les politiques d'activation, telles que la « garantie jeune », et certains changements législatifs liés aux conditions d'accès aux allocations ainsi qu'au contrôle des chômeurs³⁰ sont aussi à imputer à la baisse générale du nombre de chercheurs d'emploi.

Au regard de la *catégorie* dans laquelle sont inscrits les chercheurs d'emploi, il apparaît que celle des DEDA, demandeurs d'emploi demandeurs d'allocation, engrange une diminution plus importante que la moyenne annuelle. Outre l'embellie généralisée du marché de l'emploi depuis 2013, les changements législatifs concernant les allocations au chômage, sur base du travail, jouent également un rôle.

Si l'on considère la *nationalité*, c'est la frange des DEI ressortissants de l'UE qui affiche la diminution la moins marquée. Diverses explications peuvent être avancées. Premièrement, suite à la crise financière de 2008, il y a eu des

vagues de chercheurs d'emploi en provenance du sud de l'Europe. Deuxièmement, depuis une dizaine d'années, des travailleurs de nouveaux états membres de l'UE arrivent en Belgique avec la libre circulation des travailleurs. Et plus précisément, les Roumains et les Bulgares qui jusqu'en 2014 étaient conditionnés au permis de travail pour venir exercer en Belgique, s'en voient dispensés³¹.

Les jeunes de moins de 30 ans, et dans une moindre mesure ceux de moins de 35 ans, bénéficient de l'effet favorable d'un ensemble de facteurs qui se traduit par des baisses allant respectivement de moins 38% à moins 27% pour une moyenne des DEI en recul de 17,6%). Si l'embellie de la conjoncture est indéniable, couplée à tous les dispositifs mis en place pour une meilleure activation des jeunes, via notamment la garantie jeune et le stage first, ces baisses ne doivent pas occulter certains effets pervers qui touchent surtout les jeunes de moins de 25 ans, peu qualifiés, ou dont le diplôme n'est pas reconnu. Ceux-ci sont de fait plus touchés par les emplois précaires, les allers-retours entre emploi et chômage, expliquant au passage la plus grande diminution des jeunes DEI.

³⁰ Depuis 2012, l'accès aux allocations de chômage est restreint. Il varie en fonction de l'âge et du niveau d'études. De plus, la limitation de la perception des allocations dans le temps, à trois ans, montre ses premiers effets à partir de 2015. Parallèlement, les contrôles de disponibilité se sont intensifiés et les convocations aux entretiens sont beaucoup plus fréquentes. Avec pour conséquence, une influence plus prononcée sur les groupes des jeunes de moins de 30 ans, et donc sur la catégorie des « jeunes inscrits après études ».

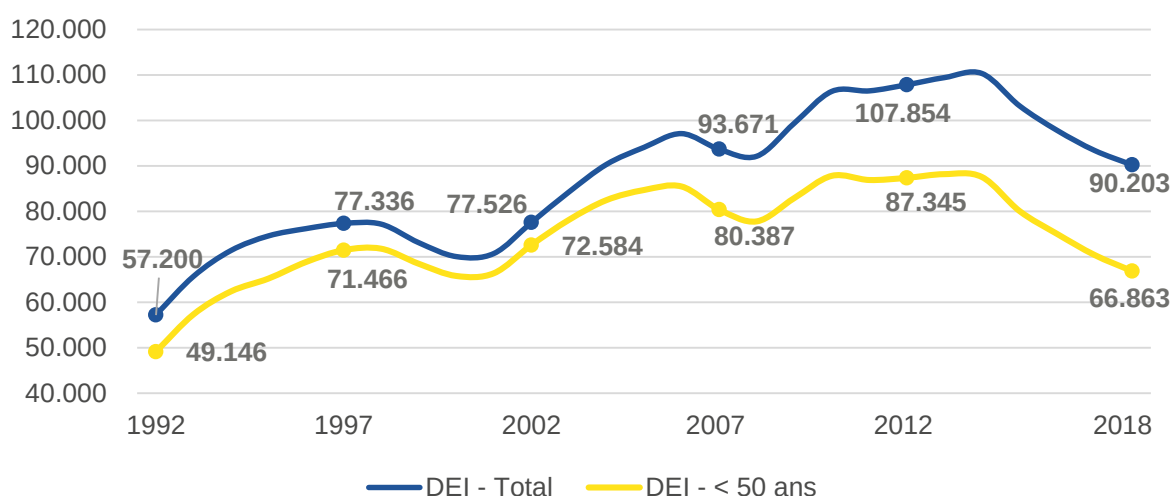
³¹ À partir du 1er janvier 2014, les travailleurs de nationalité bulgare et roumaine sont libres de venir travailler dans n'importe quel État de l'UE au nom du principe de la libre circulation des travailleurs. Ils peuvent être occupés comme travailleurs salariés auprès d'un employeur établi en Belgique sans devoir demander au préalable un permis de travail. La fin de l'obligation préalable d'obtention d'un permis de travail pour les Roumains et les Bulgares a pour conséquence que ces derniers peuvent venir s'inscrire librement auprès d'Actiris comme chercheurs d'emploi.

Sans oublier le changement relatif à l'accès aux allocations d'insertion³², conditionné à deux entretiens positifs ainsi qu'une durée de stage d'attente de 12 mois, ce qui a comme conséquence d'en décourager certains à s'inscrire ou se réinscrire : la perspective de toucher une allocation se trouvant à un horizon plus lointain qu'auparavant.

Chez les plus de 55 ans, l'augmentation considérable (soit près de +30%) est liée à la dispense de recherche d'emploi. C'est en 2002 que la mesure liée à la dispense d'inscription pour chômeur âgé a été modifiée. Avec comme principal effet, une hausse progressive du nombre de personnes inscrites dans cette

tranche d'âge, sur la période 2002-2012. Si en 2001, l'écart entre les deux courbes, et donc la part des chômeurs âgés est assez faible, l'évolution montre un écart grandissant à partir de 2003. Dû à l'impact direct de la suppression de la dispense pour chômeurs âgés. En 2008, une stabilisation de l'écart s'observe, mais la courbe continue à suivre la tendance observée pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. À partir de 2013, l'âge de la dispense est passé à 65 ans, ce qui engendre une nouvelle augmentation artificielle. Elle risque de se reproduire dans les années à venir avec les changements prévus des départs à la pension à 66 ans au-delà de 2025.

Figure 33 : Impact des chômeurs âgés en Région Bruxelloise (1992-2018, en nombre)



Source : Actiris, calculs view.brussels

³² Depuis le 01/01/2015, la première demande d'allocations d'insertion doit être introduite avant le 25e anniversaire. Les chercheurs d'emploi (CE) qui n'entrent pas en ligne de compte pour une allocation d'insertion peuvent s'inscrire chez Actiris dans la catégorie stage d'insertion professionnelle (SIP) s'ils ont travaillé moins de 12 mois. Sinon, ils peuvent s'inscrire comme CE libres ou comme CE allocataires d'un CPAS.

À partir du 01/09/2015, le jeune de moins de 21 ans introduisant une demande d'allocations d'insertion doit être en possession d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou avoir terminé avec succès une formation en alternance. Celui qui ne satisfait pas à cette condition mais qui a terminé des études qui ouvrent le droit aux allocations d'insertion peut introduire une nouvelle demande lorsqu'il atteint l'âge de 21 ans.

L'analyse selon le *type de diplôme* montre que le nombre de personnes hautement qualifiées sur les cinq dernières années a augmenté alors qu'on observe une diminution. Une des explications c'est que les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur universitaire ou non universitaire terminent leurs études de plus en plus

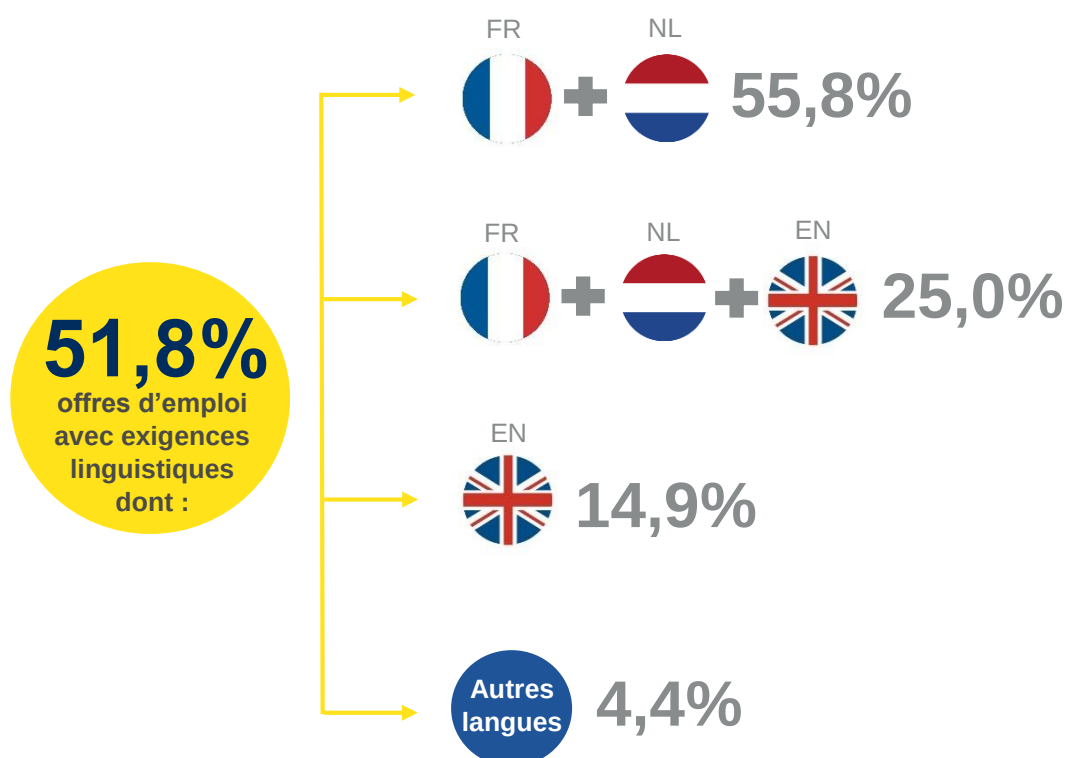
tard, notamment en raison de l'allongement des études, voire d'un cumul de cursus. Ce constat de l'augmentation du niveau de qualification s'observe aussi au niveau de la population en âge de travailler depuis déjà plusieurs années.

→ La question des connaissances linguistiques

Dans une région bilingue et à vocation internationale comme Bruxelles, la **connaissance des langues** est un facteur important dans l'insertion professionnelle des individus. En effet, la Région bruxelloise concentre un grand nombre de postes de travail pour lesquels les exigences linguistiques sont élevées. Sur la base des

offres d'emploi reçues par Actiris, il ressort que **52% des offres spécifient explicitement des exigences linguistiques**. Ce sont les résultats d'une étude sur la thématique des connaissances linguistiques réalisées par view.brussels³³.

Figure 34 : Offres d'emploi reçues par Actiris selon les exigences linguistiques en 2018



Source : Actiris, calculs view.brussels

³³ Pour de plus amples informations sur la question des connaissances linguistiques à Bruxelles, view a réalisé un focus sur cette thématique intitulé : « Les exigences linguistiques sur le marché du travail et les connaissances linguistiques des demandeurs d'emploi en RBC ». <http://www.actiris.be/marchemp/tabid/242/language/fr-be/mctl/5/ldpub/136/Description-publication.aspx>

Parmi les offres d'emploi qui spécifient une exigence linguistique, la moitié exige une connaissance de l'autre langue nationale tandis qu'un quart requiert la maîtrise de trois langues, à savoir le français, le néerlandais et l'anglais. Si on se place maintenant du point de vue des connaissances des chercheurs d'emploi.

La part de ceux-ci déclarant disposer d'au moins une connaissance moyenne orale de la deuxième langue nationale s'élève à 22%. Ils sont 45% à déclarer avoir une connaissance moyenne orale de la deuxième langue nationale ou de l'anglais. De manière générale, les con-

naissances linguistiques des chercheurs d'emploi augmentent avec le niveau d'études. On sait par ailleurs que la connaissance moyenne de l'autre langue nationale a un impact positif sur le taux de sortie vers l'emploi des demandeurs d'emploi, qui sera approfondi dans la partie « dynamique » (ci-après). Ces constats plaident pour une **prise en compte renforcée de la question des langues à la fois dans les programmes de formation professionnelle et dans les dispositifs d'accompagnement des chercheurs d'emploi** au-delà du Plan Langues actuel.

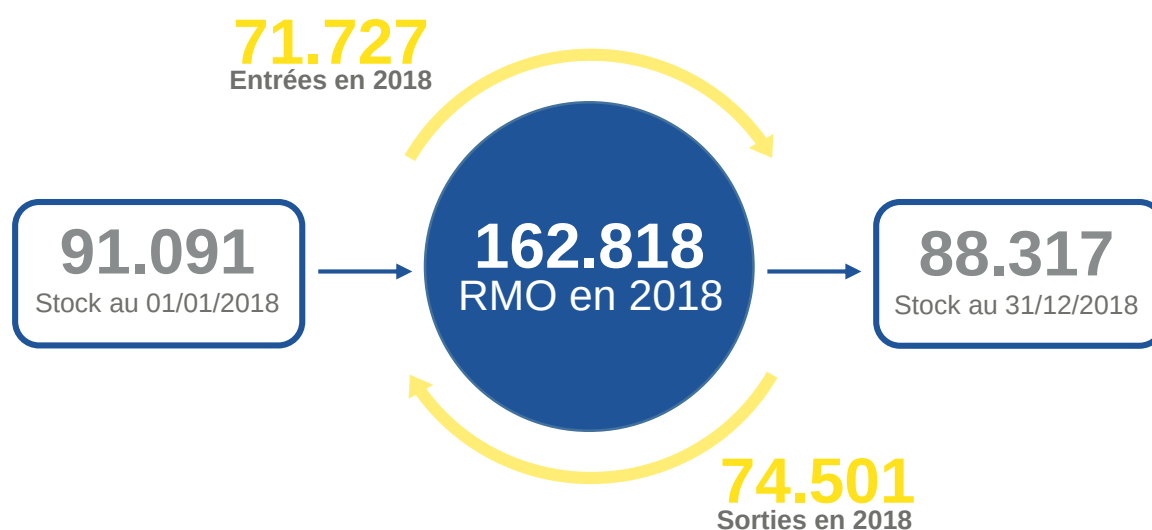
5.6 Partie dynamique : Réserve de main-d'œuvre (RMO) et taux de sortie vers l'emploi

5.6.1 Quels mouvements de flux caractérisent les chômeurs sur le marché du travail ?

Si, en moyenne annuelle, le stock des DEI bruxellois s'élève à quelque 91.000 personnes en 2018, l'analyse des flux montre qu'en réalité près de 163.000 personnes différentes ont à un moment donné été inscrites chez Actiris au cours de l'année. On comptabilise en effet près

de 72.000 entrées dans le chômage et un peu plus de 74.000 sorties pour 2018. Ces données montrent la dynamique parmi les chercheurs d'emploi. Elles dévoilent l'existence de **mouvements réguliers entre chômage, emploi et inactivité**.

Figure 35 : Flux d'entrée et de sortie du chômage au cours de l'année 2018 (en nombre)



Source : Actiris, calculs view.brussels

Les mouvements d'entrées et sorties du chômage sont les plus intenses chez les jeunes de moins de 25 ans

La *réserve de main-d'œuvre (RMO)* inclut le nombre de DEI au 1^{er} janvier d'une année, auquel viennent s'ajouter l'ensemble des nouvelles entrées dans le chômage enregistrées au cours de l'année (qu'il s'agisse de réinscriptions de DEI qui n'étaient plus inscrits au 1^{er} janvier ou de nouvelles inscriptions).

Les sorties, quant à elles, caractérisent les DEI qui ne sont plus inscrits au 31 décembre alors qu'ils l'étaient en début d'année. Le tableau suivant analyse les mouvements de flux, à savoir les entrées et sorties du chômage, selon différentes caractéristiques individuelles. Si le pourcentage d'entrées des femmes dans la réserve de main d'œuvre est légèrement plus prononcé, les pourcentages de sorties sont presque similaires selon le genre.

Il montre que **ces mouvements sont les plus intenses chez les jeunes de moins de 25 ans** et qu'ils diminuent progressivement avec l'âge.

En 2018, on recense en moyenne quelque 10.000 DEI de moins de 25 ans³⁴, alors qu'ils sont au total 25.200 jeunes à avoir été inscrits. Ces jeunes, surexposés à la précarité par des allers et retours successifs entre périodes courtes d'emploi (missions d'intérim, contrats à durée déterminée, etc.) et périodes de chômage, et de surcroît davantage touchés par les politiques d'insertion ayant cours, sont inscrits depuis moins de six mois pour près de 50% d'entre eux (contre 24% pour l'ensemble des DEI). À l'inverse, **les plus de 50 ans restent les plus massivement touchés par le chômage de longue durée.**

Les différences sont de moindre ampleur entre les niveaux d'études, mais on constate néanmoins que les mouvements d'entrée et de sortie de la RMO concernent davantage les chercheurs d'emploi plus qualifiés, alors que les plus faiblement qualifiés ont tendance à rester plus longtemps au chômage. En ce qui concerne la reconnaissance de diplômes, enfin, on constate que **les différences entre les chercheurs d'emploi possédant une équivalence de diplôme et ceux n'en possédant pas sont moins prononcées que les années précédentes** (où ceux sans équivalence étaient davantage lésés)³⁵.

³⁴ Dans cette approche dynamique, le stock des moins de 25 ans est plus élevé à la fin de l'année qu'au début, alors que cette constatation n'apparaît pas dans la moyenne annuelle (voir tableau ci-dessous). Il s'agit du suivi et du résultat de DEI où l'âge est fixé au début de l'année ou à l'inscription. Les 24 ans plus particulièrement entraînent un biais. À l'inverse, chez les plus de 50 ans, le stock de fin est plus bas que le stock de début, bien que cela ne ressorte pas de la moyenne annuelle ; en particulier il s'agit de DEI qui avaient 49 ans au début de l'année ou lors de leur inscription en 2018.

³⁵ Un taux d'entrée et de sortie plus élevé peut également s'expliquer par les conditions liées aux conditions d'inscription d'une partie de ce groupe, les primo-arrivants. Ces derniers sont souvent librement inscrits en attente d'une admissibilité au chômage ou du fait qu'ils perçoivent une aide financière d'un CPAS. Cette inscription devant être renouvelée tous les trois mois, ils sont dès lors plus touchés par les entrées et sorties répétitives du chômage.

Tableau 16 : Réserve de main d'œuvre selon diverses caractéristiques (2018)

		Stock 1/01/18	Entrées	RMO 2018	Sorties	Stock 31/12/18	% Entrées	% Sorties
Sexe	Hommes	47.667	36.431	84.098	38.401	45.697	43,3	45,7
	Femmes	43.424	35.296	78.720	36.100	42.620	44,8	45,9
Classe d'âge	<25 ans	9.612	15.643	25.255	14.948	10.307	61,9	59,2
	25 à - 29 ans	11.987	15.013	27.000	15.268	11.732	55,6	56,5
	30 à - 39 ans	25.019	21.073	46.092	22.250	23.842	45,7	48,3
	40 à - 49 ans	21.480	12.682	34.162	13.456	20.706	37,1	39,4
	≥ 50 ans	22.993	7.316	30.309	8.579	21.730	24,1	28,3
	Total	91.091	71.727	162.818	74.501	88.317	44,1	45,8
Niveau d'études	Faible	20.618	14.225	34.843	15.290	19.553	40,8	43,9
	Moyen	18.635	15.735	34.370	16.101	18.269	45,8	46,8
	Elevé	12.904	12.100	25.004	12.208	12.796	48,4	48,8
	Etudes faites à l'étranger	38.934	29.667	68.601	30.902	37.699	43,2	45,0
	dont :							
	Primaire à l'étranger	20.698	12.841	33.539	13.792	19.747	38,3	41,1
	Secondaire à l'étranger	11.071	9.150	20.221	9.453	10.768	45,2	46,7
	Supérieur à l'étranger	7.165	7.676	14.841	7.657	7.184	51,7	51,6

Source : Actiris, calculs view.brussels

5.6.2 Quel est le taux de sortie vers l'emploi des demandeurs d'emploi ?

Certains groupes de demandeurs d'emploi rencontrent plus de difficultés pour s'insérer sur le marché du travail, l'analyse de type longitudinal permet de suivre plus précisément ces groupes sur une période donnée et de mettre

en lumière les différences. Cette analyse des taux de mise à l'emploi se base sur les demandeurs d'emploi nouvellement inscrits au cours de l'année analysée³⁶.

³⁶ La durée d'inactivité est neutralisée en prenant en compte dans l'analyse uniquement les DE nouvellement inscrits.

La méthode retenue consiste à suivre sur une période de 12 mois l'ensemble des personnes venues s'inscrire durant une année auprès d'Actiris : soit les DE venus s'inscrire entre janvier et décembre de l'année étudiée ; et examiner, parmi ces DE, ceux qui ont trouvé un emploi dans les 6 mois ou 12 mois qui suivent leur inscription³⁷.

Le taux de sortie vers l'emploi s'élève à 34,1% à 6 mois et à 46,4% à 12 mois, en 2017. Si depuis 2010, l'évolution montre une reprise d'ampleur variable, à partir de 2014, la reprise se lit clairement dans le tableau ci-dessous, les taux sont repartis à la hausse que ce soit pour les sorties à 6 mois ou 12 mois.

Tableau 17 : Évolution des taux de sortie à 6 et 12 mois (2010-2017, en %)



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Sortie à 6 mois	31,5	30,8	29,0	37,1	28,0	30,4	33,2	34,1
Sortie à 12 mois	43,4	41,9	39,8	38,6	39,0	41,4	45,0	46,4

Source : Actiris, calculs view.brussels

Pour les données portant sur l'année 2017, l'examen porte sur les 3 variables suivantes : le niveau d'études, l'âge et le sexe. On observe que **les probabilités de sortir du chômage pour une situation d'emploi augmentent avec les niveaux de qualification et diminuent avec l'âge**. Mais, on observe également

un phénomène intéressant concernant les niveaux de qualification qui jouent de moins en moins avec l'âge. En effet, l'écart entre les différents taux de sortie « vers l'emploi » par niveau de qualification est plus important chez les jeunes que chez les demandeurs plus âgés.

³⁷ Par exemple, les DE venus s'inscrire en décembre 2017 ont été suivis jusqu'en décembre 2018. L'ensemble des actions de travail ont été prises en compte, et ce, quelle que soit la durée du contrat. Il est à noter que les nouvelles inscriptions englobent toutes les créations de nouveaux dossiers, mais également toutes les réinscriptions (demandeurs d'emplois venant se réinscrire auprès d'ACTIRIS après avoir quitté le chômage pour une période continue d'au moins trois mois – nouvelle date « Eurostat »).

Tableau 18 : Taux de sortie vers l'emploi - DE venus s'inscrire en 2017 (période 2017-2018)

		< 25 ans	25-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	≥ 60 ans	Total
Nombre de nouveaux inscrits - 2017	Faible	3.933	3.609	5.928	3.538	1.404	127	18.539
	Moyen	3.698	2.053	1.651	737	339	25	8.503
	Elevé	1.495	2.959	2.134	803	397	64	7.852
	Total	9.126	8.621	9.713	5.078	2.140	216	34.894
Taux de mise à l'emploi - ♂	Faible	45,0	48,8	47,5	41,4	33,6	21,1	44,0
	Moyen	59,6	58,5	49,7	45,4	42,4	14,3	54,5
	Elevé	73,9	73,8	62,5	52,9	46,2	28,7	63,9
	Total	52,5	56,6	50,0	43,1	36,3	21,9	48,9
Taux de mise à l'emploi - ♀	Faible	36,9	39,3	31,6	29,9	27,2	13,6	33,1
	Moyen	59,8	53,7	42,1	39,7	35,7	14,6	51,0
	Elevé	80,2	75,3	60,5	54,5	48,2	31,5	67,9
	Total	52,5	53,5	38,4	34,7	31,7	16,8	43,7
Taux de mise à l'emploi – TOTAL	Faible	41,5	44,1	39,4	36,4	31,0	18,2	38,9
	Moyen	59,7	56,2	46,1	42,8	39,4	14,4	52,8
	Elevé	78,2	74,7	61,3	53,7	47,2	29,6	66,3
	Total	52,5	54,9	44,1	39,3	34,3	20,0	46,4

Source : Actiris, Calculs Observatoire bruxellois de l'emploi

En ce qui concerne le genre, si les taux de mise à l'emploi sont globalement plus faibles pour les femmes que pour les hommes, ce constat varie toutefois fortement selon le niveau d'études et l'âge. Le taux de mise à l'emploi des femmes plus qualifiées est plus élevé que celui de leurs homologues masculins (à l'exception de la tranche d'âge 30 – 39 ans). À l'inverse, le taux de mise à l'emploi pour les femmes les moins qualifiées est nettement plus faible que celui de leurs homologues masculins (en particulier

dans la tranche d'âge 25 – 40 ans). Plusieurs analyses ont déjà montré que la présence de jeunes enfants influence négativement le taux d'emploi des femmes, contrairement à celui des hommes³⁸. Ce constat apparaît clairement dans le tableau, avec un taux de sortie pour les femmes de 30 à 39 ans, tous niveaux d'études confondus, qui passent de 53,5% à 38,4% ; tandis que chez les hommes, cette baisse est nettement moins marquée, passant de 56,6% à 50,0%.

³⁸ Observatoire bruxellois de l'Emploi (avril 2010)

CONCLUSION

Bruxelles, ville région, caractérisée par une économie tertiaire prépondérante, attire depuis de nombreuses années un flot de travailleurs hautement qualifiés en provenance de Flandre et de Wallonie tout comme les bruxellois ayant déménagés dans une autre région tout en conservant leur emploi à Bruxelles. Ces transformations du tissu économique ont eu pour conséquence une augmentation du niveau de qualification des emplois ainsi que la mise en concurrence des travailleurs bruxellois avec ceux issus des deux autres régions du pays.

Toutefois, des opportunités d'emploi se dégagent pour la main-d'œuvre bruxelloise, à la fois au centre et en périphérie. D'une part, si la tendance à la diminution de la navette entrante se poursuit, elle pourra bénéficier aux travailleurs bruxellois, notamment en raison du vieillissement relatif des navetteurs flamands et wallons. D'autre part, le vieillissement démographique en périphérie peut lui aussi générer des emplois à destination des Bruxellois, puisque le nombre d'entrants sur le marché de l'emploi ne sera pas suffisant à terme pour remplacer l'ensemble des personnes plus âgées qui le quitteront.

Sur le plan économique, il apparaît une forte dynamique entrepreneuriale, évaluée sur la base des taux de création et de disparition d'entreprises. Bruxelles se distingue des Régions flamande et wallonne par des taux de création

et de cessation relativement élevés, conséquence typique de son économie de services. La Région a, de surcroît, enregistré une progression de l'emploi indépendant de plus grande ampleur.

La question de la qualité de l'emploi, est également d'une importance cruciale sur un marché de l'emploi de plus en plus flexible,

avec des répercussions sur les rémunérations et les possibilités de concilier vie professionnelle et vie familiale. Si la proportion des emplois à temps partiel se stabilise, à

Bruxelles, ce n'est pas le cas des emplois temporaires qui continuent à croître de manière plus marquée que l'emploi permanent, et ce pour les trois régions du pays. Cette hausse est essentiellement attribuée au changement de législation des périodes d'essai.

Les spécificités du chômage urbain, et bruxellois en particulier, sont bien connues : infra-qualification, chômage de longue durée, âge, nationalité ou origine et, de manière générale, situation de précarité sociale (allant de pair avec l'augmentation de la monoparentalité). Ces caractéristiques, loin de s'exclure, peuvent jouer simultanément et réduire les chances d'un accès rapide et durable à l'emploi. Considérées isolément, elles ne permettent pas pour autant de rendre compte de l'évolution du chômage à Bruxelles, dès lors que le phénomène qu'il



En 2018, les principaux indicateurs du marché du travail évoluent positivement dans les trois Régions.

représente résulte d'un déséquilibre entre l'offre et la demande de travail, et fait apparaître une multitude de variables auxquelles les fluctuations du chômage sont liées. L'évolution du tissu économique, de même que les nouvelles politiques d'emploi menées par la Région, favorisent une baisse du chômage dans la capitale. Ce recul est particulièrement fort chez les jeunes. Le nombre de chômeurs en Région bruxelloise est à son niveau le plus bas depuis 2004. Dans ce contexte, la réponse à apporter pour résoudre le problème du chômage n'est pas univoque. La politique en matière de

groupes-cibles (jeunes en décrochage, primo-arrivants, infraqualifiés), groupes surreprésentés dans les chiffres du chômage à Bruxelles, doit articuler des objectifs communs avec un ensemble de recommandations et de mesures spécifiques destinées aux employeurs (entre autres, lutte contre les discriminations ethniques à l'embauche, amélioration de la qualité des emplois, promotion et soutien de l'emploi local) afin d'agir efficacement et de façon cohérente sur les deux versants du marché de l'emploi.

Chiffres-clés pour Bruxelles



741.000

Emplois en 2018



94%

Emplois dans les
services



51,6%

Emplois occupés
par des Bruxellois



60,8%

Hautement
qualifiés



625.900

Postes salariés en
2017



-0,1%

Total
2012-2017



+1,4%

Femmes
2012-2017



-1,6%

Hommes
2012-2017



90.200

Demandeurs
d'emploi en 2018



48,8%

Chômage longue
durée (>24 mois)



-6,7%

25-30 ans
2017-2018



-7,2%

<25 ans
2017-2018



110.000

Travailleurs
indépendants
en 2018



28%

Femmes
indépendantes



14,6%

Travailleurs
indépendants
de ≥ 55 ans



+15,3%

Emplois indépendants
(=14.600) 2013-2018

Annexe : Principaux indicateurs du marché de l'emploi dans les trois régions

	Région bruxelloise	Région flamande	Région wallonne	Belgique
Démographie				
Population	1.208.542	6.589.069	3.633.795	1.146.175
Taux d'activité				
Total (15-64 ans)	65,5 %	71,8 %	63,8 %	68,6%
Jeunes (15-24 ans)	22,4 %	39,9 %	24,9 %	29,6%
25-49 ans	79,0 %	89,4 %	81,5 %	85,6%
>50 ans	63,8 %	65,0 %	58,8 %	62,9%
Hommes	71,6 %	75,5 %	68,5 %	72,8%
Femmes	59,5 %	68,2 %	59,2 %	64,3%
Faiblement qualifiés	43,9 %	43,2 %	36,8 %	41,0%
Moyennement qualifiés	61,6 %	73,6 %	68,1 %	70,9%
Hautement qualifiés	84,4 %	88,0 %	84,1 %	86,4%
Taux d'emploi				
Total (15-64 ans)	56,8 %	69,4 %	58,4 %	64,5%
20-64 ans	61,4 %	74,6 %	63,7 %	69,7%
Jeunes (15-24 ans)	15,5 %	30,2 %	19,3 %	25,0%
Jeunes (15-24 ans) hors étudiants	54,1 %	80,6 %	64,6 %	73,5%
25-49 ans	69,0 %	86,7 %	74,8 %	80,7%
>50 ans	56,8 %	63,5 %	55,5 %	60,4%
Hommes	61,2 %	72,8 %	62,4 %	68,2%
Femmes	52,4 %	65,9 %	54,4 %	60,7%
Faiblement qualifiés	32,6 %	40,2 %	30,1 %	35,5%
Moyennement qualifiés	51,4 %	71,1 %	61,9 %	66,6%
Hautement qualifiés	78,5 %	85,8 %	80,7 %	83,4%
Taux de chômage				
Taux de chômage administratif	16,1 %	6,2 %	12,9 %	9,2%
Hommes (taux administratif)	15,4 %	6,2 %	12,6 %	9,3%
Femmes (taux administratif)	16,9 %	6,2 %	13,2 %	9,2%
Taux de chômage BIT	13,4 %	3,5 %	8,5 %	6,0%
Jeunes (15-24 ans) (taux BIT)	30,6 %	10,9 %	22,5 %	15,8%
25-49 ans (taux BIT)	12,7 %	3,0 %	8,3 %	5,7%
>50 ans (taux BIT)	10,9 %	2,3 %	5,6 %	4,0%

	Région bruxelloise	Région flamande	Région wallonne	Belgique
Halo du chômage				
Chômage	13,4%	3,5%	8,5%	6,0%
Non disponibilité	2,4%	1,0%	1,8%	1,4%
Non recherche	3,7%	1,9%	2,6%	2,3%
Sous-emploi	5,2%	2,8%	4,1%	3,5%
Emploi				
Emploi intérieur	741.184	2.709.572	1.184.790	4.699.405
Nombre d'emplois salariés (2017)	625.914	2.296.340	1.050.689	3.972.943
Nombre d'indépendants	110.492	682.436	306.516	1.099.444
Part de l'emploi temporaire (région de résidence)	15,2 %	9,4 %	12,3 %	10,8%
Hommes	14,3 %	8,3 %	11,7 %	9,9%
Femmes	16,1 %	10,5 %	12,9 %	11,7%
Part de l'emploi à temps partiel (région de résidence)	21,7 %	28,1 %	25,1 %	26,6%
Hommes	11,6 %	11,2 %	9,6 %	10,8%
Femmes	32,4 %	45,9 %	41,7 %	43,4%
Navette				
Taux de navette entrante	48,4 %	3,5 %	4,3 %	-
Taux de navette sortante	16,1 %	8,8 %	12,6 %	-
Établissement				
Nombre d'établissements	36.906	168.054	87.836	292.796
Moins de 5 travailleurs	23.741	104.728	56.087	184.556
5 à 19 travailleurs	8.782	42.326	21.845	72.953
20 à 49 travailleurs	2.559	12.442	6.134	21.135
50 à 199 travailleurs	1.362	7.145	3.193	11.700
Plus de 200 travailleurs	462	1.413	577	2.452
Entreprises				
Taux de création d'entreprises	11,6 %	9,8 %	9,2 %	9,8%
Taux de cessation d'entreprises	7,7 %	6,0 %	6,7 %	6,4%
Nombre de faillites	3.033	4.415	2.430	9.878

Sources : SPF Economie – DGSIE (EFT), ONSS, INASTI, Actiris, VDAB, Forem, BNB, calculs view.brussels

QUI SOMMES-NOUS ?



NOTRE HISTOIRE

L'*Observatoire bruxellois de l'Emploi* a été créé en 1995 et avait pour objectif d'observer et d'analyser le marché de l'emploi et ses tendances. À partir de décembre 2017, il évolue en tant qu'*Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation*, l'objectif étant d'intégrer et d'approfondir un certain nombre de missions spécifiques en matière de transition emploi-formation-emploi. En 2018, il change de nom pour devenir *view.brussels*.



NOS MISSIONS

- 1 Observer et analyser le marché de l'emploi en Région bruxelloise et sa dynamique ;
- 2 Anticiper les besoins en termes d'emploi et de formation ;
- 3 Suivre, analyser et évaluer les transitions emploi-formation-emploi ;
- 4 Éclairer les décideurs politiques et les acteurs de l'emploi et de la formation ;
- 5 Proposer des recommandations pour l'emploi et la formation.



NOS PARTENAIRES

view.brussels collabore avec de nombreux acteurs du marché de l'emploi dont les principaux sont Bruxelles Formation, VDAB Brussel, Bassin enseignement-formation-emploi et le Banspa.



NOUS CONTACTER

Une question ? Notre équipe est à votre disposition via view@actiris.be ou au 02 505 11 49

À la recherche de chiffres ? Surfez sur <https://viewstat.actiris.brussels/>

